

SOUS PREFECTURE DE SAINT MALO ET MESSAGES ELECTRONIQUES

Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune concernée	Nature de l'avis sur le projet de PPRSM			Observations générales							Observations particulières				Résumé de l'observation			
					Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé	Concertation en amont	Qualité des documents	Aléa centennal de référence	Impact sur le développement des communes	Faire une étude d'impact globale	Travaux sur la digue à réaliser en priorité	Règlement	Autre	localisation du bien concerné par l'observation	Contestation de l'aléa		Zonage réglementaire	Coût pour les propriétaires	
M14 SPSM	HERFRAY	Yves	Particulier	HIREL			1				1	1										2 scénarios: soit marée de 110 associée à une tempête avec vent du nord 140 km/h (très rare). On se mouillerait peut être les pieds dans le bourg mais pas de danger et le PPRSM est inutile et néfaste. Soit nous sommes supposés affronter un raz de marée avec vague de 7 m , les mesures du PPRSM sont inappropriées et nous sommes en danger. Il faut exproprier tous les habitants dans une bande de 800 m.
M15 SPSM	BULLIER	Sébastien	Particulier	LA FRESNAIS 7 rue de la Douve aux Belles				1						1							1	A fait construire un bien sur un terrain jugé sans risque par les services de l'Etat , demain ces mêmes services diront peut être que le terrain est à risque. Qui pendra en charge le coût de la dévaluation du bien?
M16 SPSM	GASLAIN	Daniel	Ancien maire de la Fresnais	LA FRESNAIS	1			1		1	1		1	1	1					1		Absence de concertation; 60 tempêtes sans impact sur la vie humaine, les installations mytilicoles ont entraîné la fragilisation de la digue, contestation de l'aléa climatique, le rapport Bonnot-Courtois indique que l'énergie des vagues ne peut créer des brèches, ce qui est en contradiction avec l'expertise du CGEDD. Pourquoi ne pas accepter des maisons sur pilotis en zone rouge? Ne pas interdire les écoles dans la zone bleue. Les tempêtes sont annoncées, il faut prévoir les évacuations. Sur la commune de LA FRESNAIS les aléas sont faibles voire inexistantes et le zonage réglementaire est draconien. Zonage à revoir dans le secteur de la Masse et ailleurs. Application anticipée du PPRSM lors des instructions de permis de construire. Dramatisation de la situation. Réponse individualisée.
M17 SPSM	Anonyme							1						1		1						Pourquoi ne pas s'instruire du système hollandais? Pour certaines capitales (Paris, Londres) n' y a t-il pas des risques de submersion...Tout le monde n'est pas forcément logé à la même enseigne sans doute.
M18 SPSM	Anonyme							1						1								Les générations précédentes ont su se préserver des risques de submersions marines en construisant une digue afin de protéger les habitants ainsi que les terres. Il suffit aujourd'hui d'entretenir cette digue et de la rehausser là où c'est nécessaire.
M19 SPSM	COLLETER	Gilles	Particulier	LA FRESNAIS			1							1								Il suffit de rehausser la digue, les habitants de cette baie paient depuis des années des redevances pour l'entretien des digues et marais. PPRSM= parapluie administratif.

SOUS PREFECTURE DE SAINT MALO ET MESSAGES ELECTRONIQUES																					
Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune concernée	Nature de l'avis sur le projet de PPRSM			Observations générales							Observations particulières			Résumé de l'observation			
					Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé	Concentration en amont	Qualité des documents	Aléa centennal de référence	Impact sur le développement des communes	Faire une étude d'impact globale	Travaux sur la digue à réaliser en priorité	Règlement	Autre	localisation du bien concerné par l'observation		Contestation de l'aléa	Zonage réglementaire	Coût pour les propriétaires
M20 SPSM	HERFRAY	Yves	Particulier	HIREL			1							1						1	La digue n'a pas été auscultée c'est surprenant! Les politiques et services d'Etat obéissent aux directives parisiennes sans vouloir déclencher des propositions de travaux qu'ils jugent sans doute trop coûteuses.
M21 SPSM	Anonyme		Particulier					1						1		1				1	Renforcer la digue représente un budget important mais probablement moins que les aides à la mises aux "normes" des biens. Ne se sent pas en danger. Fait la proposition suivante qui laissera libre choix à chacun: 1. Pour ceux qui le souhaitent : passer devant un notaire (pour une somme modique) signer une reconnaissance type, qui, dans les grandes lignes, désengage (puisque c'est le but de ce PPRSM) l'Etat, de toutes responsabilités en cas de dommages matériels ou corporels subis par une quelconque inondation. 2. Pour les autres, obligation de se mettre aux normes imposées par la législation de ce PPRSM, sans aucunes aides ou indemnités.
M22 SPSM	PHILLIPPE	Laurent	Particulier	ST BENOIT DES ONDES			1			1	1										Vision purement technocratique, modélisation très abstraite. En déclarant inconstructible des zones entières (classées en rouge), on asphyxie les communes, en les privant d'un apport de population jeune.
M23 SPSM	GEOFFROY	Lionel	Particulier	SAINT GUINOUX			1							1							Entretenir la digue de façon régulière et pas au coup par coup. Beaucoup de technocratie et peu de présence sur le terrain, bravo aux maires de nos communes pour leur engagement.
MP24 SPSM	BOURGEAULT	Michel	Particulier	ST BROLADRE 14 Rue de la Duchesse Anne			1			1				1							Il faudrait d'abord s'occuper des secteurs inondés en France . S'il y a danger il faut racheter les maisons et financer la reconstruction ailleurs. D'après des documents consultables pour cette enquête, en remontant un bon kilomètre de digue on améliore sérieusement la situation : tout de même cela est plus raisonnable et moins coûteux pour l'Etat.
M25 SPSM	GUCHET	Jean	Particulier	ST BENOIT DES ONDES			1							1	1					1	C'est au Département d'Ille et Vilaine de faire des travaux.
M26 SPSM	Anonyme		Particulier				1			1	1			1							Il faut de la vie dans la baie. Nous payons des impôts pour l'entretien des digues.
M27 SPSM	Anonyme		Particulier				1			1											Immense blague présidentielle partie de la tempête Xynthia qui coute très cher au contribuable.

SOUS PREFECTURE DE SAINT MALO ET MESSAGES ELECTRONIQUES

Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune concernée	Nature de l'avis sur le projet de PPRSM			Observations générales										Observations particulières				Résumé de l'observation	
					Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé	Concentration en amont	Qualité des documents	Aléa centennal de référence	Impact sur le développement des communes	Faire une étude d'impact globale	réaliser en priorité	Travaux sur la digue à	Règlement	Autre	localisation du bien concerné par l'observation	Contestation de l'aléa	Zonage réglementaire	Coût pour les propriétaires		
M28 SPSM	MONTIER	Jean-Marie	Particulier	HIREL, 1 Grande Rue															1				A acheté un terrain constructible sur la commune d'Hirel un mois avant la tempête Xynthia . Le terrain est classé en zone Rouge , pourtant construite, au PPRSM. Rembourse depuis des emprunts pour un terrain inconstructible. Se sent spolié. Même observation que R24 HI.
M29 SPSM aussi M53	BERTHELOT	Pierre	Particulier	CHERRUEIX																			Pourquoi un PPRSM et une enquête publique alors que l'on sait qu'il faut renforcer la digue ? Dresser une nouvelle carte à l'issue des travaux. Même s'il faut 10 ans pour le faire, le risque n'est pas grand au regard de l'impact du PPRSM sur l'économie locale. La limitation des zones ne repose pas sur des certitudes mais des hypothèses et des modèles.
M30 SPSM	Anonyme		Particulier	CHERRUEIX				1				1		1									Pourquoi un PPRSM alors que la mer recule, voir la marée de mars 2016. Plus de construction et des travaux à faire entraînent la mort des petits villages. Pourquoi ne pas plutôt entretenir la digue ?
M31 SPSM	MORICE	Jean-Louis	Particulier	CHERRUEIX				1				1		1									Les décisions prises auront des répercussions sur l'économie locale. Refaire la digue est une évidence. Oui à la protection mais pas au détriment des activités économiques. Ensablement irréversible de la baie ; voir les marées de 115. Risque de submersion marine proche de zéro.
M32 SPSM	DUMAS	Yanick	Particulier	CHERRUEIX				1			1		1										Les calculs sont faux. Impossibilité de submersion à Cherrueix, la mer recule. Il suffit de boucher les trous faits dans la digue.
M33 SPSM	Anonyme		Particulier	CHERRUEIX	1						1		1										Tout est de bon sens. Il est important que l'Etat nous protège des événements catastrophiques ayant pour cause le réchauffement climatique. L'objectivité se base sur la raison et non sur une croyance qui nous exonèrerait de ces bouleversements. Le bien commun et l'intérêt général doivent primer sur les intérêts temporels et personnels. Savoir anticiper la sécurité dans les zones à risques afin d'éviter au mieux tout incident grave, de surcroît sur des lieux à protéger en principe ou dûment déjà classés au patrimoine mondial par des lois d'utilités publiques bien trop souvent non respectées durant des années. Préservons, protégeons donc le littoral de toute détérioration d'où qu'elle vienne, renforçons les digues en les rehaussant pourquoi pas. Cessons nos visions à court terme pour une fois et soyons responsables, nous y gagnerons sur tous les plans, voire économiquement pour toutes celles et ceux qui en douteraient encore face à l'avenir.

SOUS PREFECTURE DE SAINT MALO ET MESSAGES ELECTRONIQUES

Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune concernée	Nature de l'avis sur le projet de PRRSM			Observations générales							Observations particulières			Résumé de l'observation			
					Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé	Concertation en amont	Qualité des documents	Aléa centennal de référence	Impact sur le développement des communes	Faire une étude d'impact globale	Travaux sur la digue à réaliser en priorité	Règlement	Autre	localisation du bien concerné par l'observation		Contestation de l'aléa	Zonage réglementaire	Coût pour les propriétaires
M34 SPSM	Anonyme		Particulier	LE VIVIER/MER			1					1					1				La tempête conjuguée à la grande marée du 9 mars a démontré une fois de plus que la baie du Mont Saint-Michel n'est pas la plus exposée aux assauts de la mer. Quel intérêt d'empêcher nos petites communes de se développer? C'est leur mort assurée !! La mer a du mal à atteindre les herbus et recule même aux dires des habitants, on veut nous empêcher de vivre On peut se demander à quoi sert la redevance payée annuellement aux digues et marais.
M35 SPSM	Anonyme		Particulier	LE VIVIER/MER			1							1			1				Pourquoi faire des travaux sur l'effacement du réseau électrique qui se trouve sous terre et des compteurs à ras du sol ? La tempête du 09 mars, à part le vent qui a soufflé très fort, quid de la marée ? L'argent de la voie verte aurait pu servir à rehausser la digue et/ou la réparer par endroit Pourquoi les zones rouges concernant les permis de construire ont changé de couleur pour devenir constructibles ? Pourquoi payer des impôts locaux sur des habitations vouées à disparaître? La redevance concernant les digues et marais ne devrait elle pas servir à consolider la digue ?
M36 SPSM	LETOURNEUR	Philippe et Martine	Particuliers	CHERRUEIX	<u>2</u>				1	1				<u>1</u>			<u>1</u>	1			Avis favorable au projet dans son ensemble malgré les remarques suivantes. Le caractère arbitraire de l'hypothèse d'apparition des brèches pour cause de satisfaction d'une circulaire administrative. Absence d'analyse sur le nombre de victimes potentielles. Absence d'informations approfondies sur les mécanismes de sédimentation, notamment suite au désenvasement du Mt St-Michel. Les projets de règlements qui paraissent très sévères au regard des risques encourus : non constructibilité injustifiée, voire irréfléchie. D'accord pour l'étude géotechnique de la digue et les travaux sur les points faibles. Souhaitent un réexamen de la non constructibilité, et un réexamen du fonctionnement de l'ASA afin que tous les habitants se sentent concernés. (Développement de ces points sur 6 pages). Référence est faite à une aide de l'Etat pour compenser la baisse de valeur de biens (page 37/161 du bilan de la concertation, question n°3). Réponse individualisée.

SOUS PREFECTURE DE SAINT MALO ET MESSAGES ELECTRONIQUES

Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune concernée	Nature de l'avis sur le projet de PRRSM			Observations générales							Observations particulières				Résumé de l'observation					
					Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé	Concentration en amont	Qualité des documents	Aléa centennal de référence	Impact sur le développement des communes	Faire une étude d'impact globale	Travaux sur la digue à réaliser en priorité	Règlement	Autre	localisation du bien concerné par l'observation	Contestation de l'aléa		Zonage réglementaire	Coût pour les propriétaires			
M37 SPSM	DUBEILLON	Jean-François	Particulier				1				1													L'estran a reculé de 150 mètres depuis 1942. La tangue est maintenant un "béton" avec les cordages, filets, "tahitiennes" et autres ordures déversées par les éleveurs de moules !!!! Je ne crois pas une seconde au bien-fondé de cette enquête bidon, les conclusions sont certainement déjà fixées par les irresponsables !
M38 SPSM	Anonyme		Particulier	ST-BROLADRE				1			1			1										Il faut vérifier l'état de la digue, la consolider si besoin, la surélever pour mettre à l'abri les personnes et les biens, pour que la vie continue dans la baie. Nous ne sommes pas sur l'Atlantique avec ses vagues qui assaillent la côte et la font reculer. Nous sommes dans une baie avec des sédiments qui se déposent. Faire les travaux d'entretien de la digue.
M39 SPSM	GAUTHIER	Micheline et Loïc	Particuliers	CHERRUEIX				1	1		1			1										Difficile de pouvoir anticiper la cote de submersion compte tenu du fait que les plans n'affichent pas les cotes des maisons . Le bon sens serait de vérifier la cote des maisons et d'envisager de rehausser la digue existante afin de protéger la population et de permettre à toutes les communes touchées de continuer à vivre.
M40 SPSM	Anonyme		Particulier	ST-BENOIT				1			1			1										Une fois de plus, les habitants de St Benoit des Ondes ont constaté le 9 mars 2016, jour de grande marée et de tempête, que leur commune n'a aucunement été inquiétée par un risque de submersion marine comme a pu l'être par exemple la ville de St Malo. Les catastrophes qui se produisent ailleurs, ne se produisent pas forcément partout. Est-ce normal de faire peur à la population, de détériorer l'image des communes, d'y stopper les constructions, les rénovations, les investissements? . Des digues existent, consolidons les ou surélevons les si nécessaire. Que l'Etat ne confonde pas la baie du Mont ST Michel avec les côtes atlantiques.
M41 SPSM	TAILLEBOIS	Francis	Particulier	CHERRUEIX				1			1			1										En regardant les cartes, on s'aperçoit que les zones les plus à risque sont en fait principalement situées aux endroits les plus hauts de la baie, le long de la digue Duchesse Anne, là où sont situées la plupart des habitations... Ne serait-il pas plus judicieux de décider de rehausser et consolider la digue plutôt que de dépenser de l'argent dans des études faites pour pourrir la vie des habitants de la baie ??? Ces dernières semaines dans la baie, à Cherruix, la mer a eu bien du mal à arriver à l'aire de jeux au pied de la digue ! Alors laissez moi rire, où est la submersion ? Pourquoi un tel acharnement auprès des habitants de la baie ?

SOUS PREFECTURE DE SAINT MALO ET MESSAGES ELECTRONIQUES

Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune concernée	Nature de l'avis sur le projet de PPRSM			Observations générales										Observations particulières				Résumé de l'observation		
					Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé	Concentration en amont	Qualité des documents	Aléa centennal de référence	Impact sur le développement des communes	Faire une étude d'impact globale	réaliser en priorité	Travaux sur la digue à	Règlement	Autre	localisation du bien concerné par l'observation	Contestation de l'aléa	Zonage réglementaire	Coût pour les propriétaires			
M42 SPSM	Anonyme		Particulier	CHERRUEIX			1																	Tous les habitants et leurs représentants sont contre ce projet et personne ne les écoute.
M43 SPSM	CARRE	Julien	Particulier	ROZ-LANDRIEUX							1					1								Le risque nucléaire est plus probable que le risque de submersion marine
M44 SPSM	Anonyme		Particulier	CANCALE				1							1									L'expérience du terrain des anciens nous ayant précédés valent de loin, sinon plus, toutes les études PPRSM !... Continuons à faire confiance à la digue de La Duchesse Anne en lui apportant tous les soins et entretiens qu'elle nécessite et pour lesquels sont payées annuellement des redevances dites "Redevances des Digués et Marais" !
M45 SPSM	LORN	Hans	Particulier	ST BENOIT DES ONDES				1			1													Comme l'indique le nom de notre commune, ici il n'y a que des ondes. Pas de raz-de-marée. Il serait dommageable d'empêcher les jeunes couples de la région d'accéder à un logement, de construire leur habitation, d'entreprendre et d'investir ici.
M46 SPSM	Anonyme		Particulier	LA FRESNAIS				1							1									On a su trouver un financement considérable pour désensabler le Mont Saint Michel, procédons de la même manière pour consolider et surélever la digue .
M47 SPSM	FERRE	Jean-Louis	Particulier	ST BENOIT DES ONDES				1			1			1										Ce n'est pas une submersion marine qui va faire mourir notre village mais c'est votre grand principe de précaution afin de prévenir un risque fantôme. Faites des travaux si vous êtes convaincus que dans les siècles à venir notre village sera affecté, là je n'aurai aucune observation à vous faire, mais ne nous déclarez pas en zone sinistrable.
M48 SPSM	Anonyme		Particulier					1								1								L'évaluation environnementale d'un projet de plan de prévention des risques de submersion marine est prévue par le code de l'environnement (notamment articles L. 122-4 à L. 122-11 et R. 122-17 à R. 122-24), par le code de l'urbanisme (notamment articles L. 121-10 à L. 121-15 et R. 121-14 à R. 121-17). A la lecture des éléments du dossier d'enquête publique, je n'ai pas retrouvé trace d'une décision de l'autorité environnementale (examen au cas par cas) précisant si le projet de PPRSM est soumis ou non à une évaluation environnementale . A mon sens, l'arrêté d'ouverture de l'enquête aurait dû le préciser.
M49 SPSM	Anonyme		Particulier																					Doublon avec la remarque ci-dessus.

SOUS PREFECTURE DE SAINT MALO ET MESSAGES ELECTRONIQUES

Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune concernée	Nature de l'avis sur le projet de PRRSM				Observations générales							Observations particulières				Résumé de l'observation		
					Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé	Concertation en amont	Qualité des documents	Aléa centennal de référence	Impact sur le développement des communes	Faire une étude d'impact globale	réaliser en priorité	Travaux sur la digue à	Règlement	Autre	localisation du bien concerné par l'observation	Contestation de l'aléa		Zonage réglementaire	Coût pour les propriétaires
M50 SPSM	GRANDJOUAN	Christian	Particulier	LA FRESNAIS																		2ème observation. Si ce plan passe, les habitants des zones «dites submersibles» auront la chance de ne pas mourir noyés mais étouffés par les frais et charges supplémentaires que notre très « cher » gouvernement va nous imposer au nom du principe de précaution. Vive la démocratie.
M51 SPSM	MICHEL GICQUEL	Véronique	Association de sauvegarde et de protection du patrimoine Pays de St-Malo et Dinan	ST-MALO		1				1												Voir observation résumée à la suite des 23 tableaux. Concertation, information, changement climatique. Les conclusions des experts convergent vers l'existence d'un risque qui justifie des mesures de prévention et de gestion pour la sécurité de la population.
M52 SPSM	GEORGES	Patrice (pour la famille)	Particulier	ST BENOIT DES ONDES		1					1	1			1							Ce plan, même s'il a le mérite d'exister, ne me parait pas être adapté à la réalité de la vie locale et des risques réels encourus par la population. Les dernières grandes marées qui, pourtant, étaient accompagnées de vent violent n'ont pas endommagé les digues qui jouent magnifiquement leur travail. Certaines propositions liées à ce projet peuvent paraître étonnantes voire farfelues: vivre à 2 mètres de hauteur ou alors anneau d'amarrage. Pour la vie locale et économique, Saint Benoit pourrait devenir une commune au ralenti alors que sa richesse, les activités organisées et le dynamisme de ses habitants font ce qu'elle est aujourd'hui. Beaucoup de gens aimeraient venir s'installer sur le secteur (faute de foncier sur les communes proches) et d'autres souhaiteraient conserver leur patrimoine acquis parfois après un dur labeur. Le principe de précaution ne doit pas tuer Saint Benoit et la baie.

SOUS PREFECTURE DE SAINT MALO ET MESSAGES ELECTRONIQUES

Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune concernée	Nature de l'avis sur le projet de PRRSM			Observations générales							Observations particulières				Résumé de l'observation			
					Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé	Concentration en amont	Qualité des documents	Aléa centennal de référence	Impact sur le développement des communes	Faire une étude d'impact globale	Travaux sur la digue à réaliser en priorité	Règlement	Autre	localisation du bien concerné par l'observation	Contestation de l'aléa		Zonage réglementaire	Coût pour les propriétaires	
M53 SPSM aussi M29	BERTHELOT	Pierre	Particulier	CHERRUEIX			1			1	1	1		1	1			1				<p>Réponse individualisée. <u>Observation résumée après les 23 tableaux</u> - le projet est totalement exagéré. - Il faut faire faire une étude de la digue au plus tôt et par des experts impartiaux - Il faut un plan adapté au contexte local - Comment peut-on poursuivre l'enquête dans de telles conditions alors que 20 des 22 communes se sont prononcées contre ? Un peu de démocratie.</p>
M54 SPSM	BERTHELOT	Pierre	Particulier																			Doublon avec remarque ci-dessus.
M55 SPSM	LEDUC	Claudine	Particulier	ST BENOIT DES ONDES			1							1								Juste un rehaussement des digues , (d'ailleurs nous payons tous les ans une taxe pour Dignes et Marais), serait peut être la seule chose a faire, car à ce que j'ai entendu, lu: il n'y a jamais eu de submersion marine.
M56 SPSM	GERMAIN NATUR	Martine	Particulier	CHERRUEIX			1			1												Ma famille est originaire de Cherrueix depuis des générations. La digue a toujours assuré son rôle naturel de protection . La mer n'est jamais entrée dans le jardin malgré la force de certaines grandes marée. Ma grand mère a vécu 100 ans dans cette maison en sécurité. Je maintiens que la notion de submersion marine en baie du Mont Saint Michel ne s'appuie sur aucun argument crédible. Le drame de la Faute sur Mer était dû à des erreurs humaines , ne mélangeons pas tout .
M57 SPSM	MADONNA	Jeannine	Particulier	CHERRUEIX			1			1												Je suis propriétaire d'une maison à Cherrueix située en bord de mer . J'ai maintenant plus de 80 ans et je n'ai jamais revu une vague venir toucher la digue de la Duchesse Anne , comme cela se produisait lors des grandes marées de mon enfance . Le sable et la végétation sont maintenant maîtres des lieux !
M58 SPSM	LAMBERT	Roland	Particulier	Partie de la digue entre Ste Anne et le bourg			1			1				1				1				<u>Observation résumée à la suite des 23 tableaux.</u> Règlement: préciser l'étude préalable des différentes zones. Contestation des brèches, des éléments historiques. Scénarios de rupture de la digue.

SOUS PREFECTURE DE SAINT MALO ET MESSAGES ELECTRONIQUES

Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune concernée	Nature de l'avis sur le projet de PRRSM			Observations générales							Observations particulières				Résumé de l'observation				
					Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé	Concentration en amont	Qualité des documents	Aléa centennal de référence	Impact sur le développement des communes	Faire une étude d'impact globale	Travaux sur la digue à réaliser en priorité	Règlement	Autre	localisation du bien concerné par l'observation	Contestation de l'aléa		Zonage réglementaire	Coût pour les propriétaires		
M62 SPSM aussi L3 SPSM	LEBAS	Pierre	Association Rivage de la baie																				Le mutisme des intercommunalités de PLEINE-FOUGERES, DOL et ST MALO, directement concernées par la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ainsi que le mutisme de l'association syndicale des Dignes et Marais de DOL, propriétaire de la digue, sont très inquiétants. Quel déni de démocratie. Nous déplorons aussi la désinformation sur ce PPRSM qui a repris de plus belle au cours de ces derniers mois, à la hauteur d'un coefficient de grande marée avec vent fort et surcote... et avec les dégâts que cela peut entraîner sur les consciences et la culture du risque. Entre « la politique du parapluie » des représentants de l'Etat en Ille et Vilaine et « la politique de l'autruche » des maires et des élus municipaux, l'Association des Amis du Rivage de la Baie du Mt St Michel, pragmatique, a préconisé la voie de LA REFORME pour ce territoire, en remettant un mémoire de plusieurs dizaines de pages, d'observations, de remarques, de préconisations et de propositions à la commission d'enquête et mentionné au registre. Renvoi à L3 ci-dessous.
M63 SPSM	Anonyme		Particulier	LA FRESNAIS				1						1									Nos ancêtres ont construit une digue pour nous protéger il suffit de la rehausser c'est plus intelligent que mettre des normes
M64 SPSM	CAVRET	Serge	Particulier	CHERRUEIX	1																		J'ai confiance aux experts concernant le PPRSM, mais j'espère que les politiques leurs feront aussi confiance.
M65 SPSM	CAVRET	Serge	Particulier	CHERRUEIX				1						1									Il suffit d'avoir les chambres à l'étage, comme cela se fait maintenant à La Faute Sur Mer

SOUS PREFECTURE DE SAINT MALO ET MESSAGES ELECTRONIQUES

Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune concernée	Nature de l'avis sur le projet de PPRSM			Observations générales							Observations particulières				Résumé de l'observation				
					Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé	Concertation en amont	Qualité des documents	Aléa centennal de référence	Impact sur le développement des communes	Faire une étude d'impact globale	Travaux sur la digue à réaliser en priorité	Règlement	Autre	localisation du bien concerné par l'observation	Contestation de l'aléa		Zonage réglementaire	Coût pour les propriétaires		
M66 SPSM	LOIZON-BADIS	Martine	Particulier	PLAUDREN			1							1									Concernant la baie du Mont-St-Michel et le marais de Dol, j'ai des doutes sur l'utilité de ce plan imposé par l'Etat J'ai pu constater que les bancs de sable sont plus hauts qu'avant et que la flore de plus en plus terrestre s'étend plus massivement sur le domaine maritime. Je ne comprends pas pourquoi on gaspille l'argent des contribuables pour une telle enquête. On l'a vu pour le parking de la cale du bourg de Cherrueix: malgré l'avis quasiment unanime pour le maintien de ce parking, celui-ci est interdit. Je ne comprends pas non plus pourquoi l'Etat voudrait protéger les 22 000 habitants de cet endroit , alors que, au même moment, cet Etat fait construire un EPR dans le département voisin et que des fuites radioactives possibles des réacteurs nucléaires Normands sont autrement plus dangereuses pour la population qu'une improbable submersion marine en baie du Mont-St-Michel. Si toutefois des débordements peuvent être envisagés, qu'attend l'Etat pour consolider la digue s'il y a besoin et colmater ces quelques brèches. Au vu de ce que j'ai pu observer sur le document du PPRSM, je ne peux que conclure que ce plan est néfaste, que cette enquête est inutile et que l'Etat maintiendra de toute façon son Diktat.

SOUS PREFECTURE DE SAINT MALO ET MESSAGES ELECTRONIQUES

Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune concernée	Nature de l'avis sur le projet de PRRSM			Observations générales							Observations particulières				Résumé de l'observation					
					Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé	Concentration en amont	Qualité des documents	Aléa centennal de référence	Impact sur le développement des communes	Faire une étude d'impact globale	Travaux sur la digue à réaliser en priorité	Règlement	Autre	localisation du bien concerné par l'observation	Contestation de l'aléa		Zonage réglementaire	Coût pour les propriétaires			
M72 SPSM	PLIHON	Jessika	Particulier	BAGUER PICAN				1		1	1	1		1										Documents indigestes et compliqués. Pas d'étude d'impact socio-économique. Pas de préconisations sur les travaux à faire sur la digue. Faut-il laisser mourir l'économie locale et laisser les gens en danger ou bien refaire la digue? Référence à la marée du 9 mars avec des conditions identiques à celle de la modélisation. L'ensablement de la baie n'a pas été pris en compte. Le dépôt sédimentaire compense l'élévation du niveau marin, des études le prouvent. Pourquoi n' y a -t-il pas le même plan dans la Manche? Plan de désertification plutôt que de prévention. Nous ne refusons pas qu'il y ait un risque.
M73 SPSM ou L39 CH	FLAUX	Michel	ADEPT																					même observation que L39 CH
M74 SPSM ou L4 LVSM	PINAULT	Loïc	Particulier	LE VIVIER/MER																				Renvoi à la même observation déposée au Vivier sur mer: L4 LVSM
M75 SPSM	Anonyme		Particulier	LA FRESNAIS				1																Le plan de prévention sera-t-il révisé suite aux travaux de rénovation de la digue, pour être cohérent? Ne faut-il pas envisager le percement de tunnels sous la ligne de chemin de fer afin d'évacuer les eaux de submersion vers le marais noir?
M76 SPSM ou M74	PINAULT	Loïc	Particulier	LE VIVIER/MER																				Doublon avec l'observation 74
M77 SPSM	PINAULT-BELABRE	Nelly	Particulier	LE VIVIER/MER			1			1	1													D'accord pour un plan de prévention suite à une catastrophe comme Xynthia, mais il faut l'adapter à la configuration des lieux. Ce plan ne répond à aucune logique puisque l'ensablement important de la baie a pour conséquence le retrait du trait de côte. Voir les grandes marées de mars et avril 2016. Conséquences sur le plan économique et démographique. Plan totalement inadapté et injuste.
M78 SPSM	Anonyme		Particulier	HIREL			1			1														Le plan n'est basé sur aucun argument crédible. Noter l'ensablement naturel de la baie, les bancs de sable ne sont plus recouverts aux grandes marées. Aucune houle. Arrêtons d'inventer des problèmes où il n'y en a pas.

SOUS PREFECTURE DE SAINT MALO ET MESSAGES ELECTRONIQUES

Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune concernée	Nature de l'avis sur le projet de PRRSM			Observations générales							Observations particulières				Résumé de l'observation			
					Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé	Concentration en amont	Qualité des documents	Aléa centennal de référence	Impact sur le développement des communes	Faire une étude d'impact globale	Travaux sur la digue à réaliser en priorité	Règlement	Autre	localisation du bien concerné par l'observation	Contestation de l'aléa		Zonage réglementaire	Coût pour les propriétaires	
M79 SPSM	LE VEILLO	François	L'abri des grèves	CHERRUEIX			1				1	1										La mer monte de moins en mois haut, l'ensablement est de plus en plus important. Pourquoi les bureaucrates nous mettent-ils des bâtons dans les roues? Laissez-nous vivre dans nos communes mais également y travailler si vous ne voulez pas que toute la côte soit un véritable désert.
M80 SPSM ou L39CH	FLAUX	Michel	ADEPT																			voir L39 CH
M81 SPSM	NATUR	Laurent	Particulier	ST-JOUAN DES GUERETS			1				1											Pourquoi ne pas prévenir les avalanches? La mer monte de moins en moins. Le risque flirte avec le zéro absolu. Envasement de la baie. On cherche des solutions à un problème qui n'existe pas. S'il y a un risque il sera ponctuel et prévisible.
M82 SPSM	Anonyme		Particulier	ST-MELOIR DES ONDES				1						1					1			Agriculteur en culture légumière à St Méloir. Exploitation en limite de zone rouge. Quelles conséquences sur des projets d'agrandissement des bâtiments, quelles conséquences sur le maintien des emplois. Son exploitation serait au dessus du niveau de la mer.
M83 SPSM	Anonyme		Particulier	ST BENOIT DES ONDES				1														En accord avec le document produit par l'ADEPT. Plus en sécurité dans la baie qu'à Paris. Persuadée qu'il ne se passera rien dans la baie dans les prochaines années.
M84 SPSM	GAUTIER	Joël	Particulier	LA FRESNAIS			1				1									1	Veut bien comprendre l'éventualité d'une submersion . Il serait nettement plus simple, plus efficace et moins coûteux de travailler à la solidité de la digue. S'agissant des modifications dans les habitations, tous les budgets ne seront pas à la hauteur des obligations.	
M85 SPSM	Anonyme		Particulier	HIREL				1														Le PPRSM ne s'appuie sur aucun argument crédible. Amalgame entre les marées spectaculaires de St-Malo et la baie où la mer n'arrive plus au pied de la digue. Les bancs de sable naturels forment une deuxième digue. Les habitations anciennes témoignent de la fiabilité de la digue.
M86 SPSM	Anonyme		Particulier	RENNES				1			1				1							Je vous conseille ce logiciel de simulation de l'élévation du niveau de la mer http://flood.firetree.net

SOUS PREFECTURE DE SAINT MALO ET MESSAGES ELECTRONIQUES

Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune concernée	Nature de l'avis sur le projet de PPRSM			Observations générales										Observations particulières				Résumé de l'observation			
					Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé	Concentration en amont	Qualité des documents	Aléa centennal de référence	Impact sur le développement des communes	Faire une étude d'impact globale	réaliser en priorité	Travaux sur la digue à	Règlement	Autre	localisation du bien concerné par l'observation	Contestation de l'aléa	Zonage réglementaire	Coût pour les propriétaires				
M87 SPSM	Anonyme							1																	Les zones rouges comprennent tous les secteurs non urbanisés exposés à un aléa actuel quel qu'il soit (règlement page 9). En rouge clair sont donc classés des terrains qui pourraient présenter des opportunités d'urbanisation sécurisée et adaptée à une évacuation rapide; c'est le cas autour du Mont-Dol. Il est donc dommage de ne pas bénéficier d'un potentiel de ressources foncières de ce type. Proposition: classer en bleu une bande d'environ 250 à 500 mètres située sur la partie extérieure de la route périphérique du Mont-Dol, quel que soit le classement de zone auquel elle appartient aujourd'hui.
M88 SPSM	SIMON	Eric	Particulier	ST BENOIT DES ONDES				1							1										Malgré des enquêtes contradictoires et des preuves d'ensablement de la baie, si risque il y a relevons la digue par sécurité.
M89 SPSM	Anonyme			CHERRUEIX				1			1														Le vécu des habitants ainsi que les conclusions scientifiques peu évidentes ne plaident pas en faveur d'un PPRSM pour le moment, l'important est le bon entretien de la digue, pièce maîtresse pour la protection des villages; à noter que la réalisation de la voie verte a pu fragiliser la digue. Pour ce qui est du risque 2100, pourquoi ne pas attendre les conclusions plus étayées des études entreprises afin d'agir en connaissance de cause?
M90 SPSM	FLAUX	Gérard	Particulier	LA FRESNAIS				1							1										Je ne suis pas compétent pour remettre en cause l'étude réalisée par les services de l'Etat. Je peux tout de même dire que pour les 10/15 ans à venir l'élévation du niveau de la mer sera négligeable et qu'il n'y a pas de risque à ce moyen terme. C'est le temps qu'il faut pour faire les travaux de renforcement de la digue. Pourquoi alors ne pas avoir fait un plan en considérant d'emblée les travaux réalisés?
M91 SPSM ou R3 SMDO	RAVENAUX	Micheline et Francis	Particulier	ST-MELOIR DES ONDES																					Même observation et voir R3 SMDO

SOUS PREFECTURE DE SAINT MALO ET MESSAGES ELECTRONIQUES

Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune concernée	Nature de l'avis sur le projet de PPRSM			Observations générales										Observations particulières				Résumé de l'observation			
					Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé	Concentration en amont	Qualité des documents	Aléa centennal de référence	Impact sur le développement des communes	Faire une étude d'impact globale	réaliser en priorité	Travaux sur la digue à	Règlement	Autre	localisation du bien concerné par l'observation	Contestation de l'aléa	Zonage réglementaire	Coût pour les propriétaires				
L4 SPSM	LESSIRARD	D	Particulier					1								1									Les données topographiques LIDAR pourraient-elles être mises à disposition du public afin que chacun puisse facilement connaître le niveau d'eau possible dans les habitations et savoir s'il y a nécessité de rehausser les tableaux électriques ?
L5 SPSM				Mairie LE VIVIER SUR MER																					<u>Voir observation type résumée à la suite des 23 tableaux.</u>
L6 SPSM				Mairie de HIREL																					<u>Voir observation type résumée à la suite des 23 tableaux.</u>
L7 SPSM				Mairie de SAINT-MARCAN																					<u>Voir observation type résumée à la suite des 23 tableaux.</u>
L8 SPSM	PEIGNE	Francis	Particulier	ST-BENOIT DES ONDES				1															1	Impossible de vendre sa maison en raison du PPRSM. Demande à l'Etat de racheter sa maison avec le fonds Barnier.	
L9 SPSM				Maire de PLERGUER																					<u>Voir observation type résumée à la suite des 23 tableaux.</u>
L10 SPSM				Communauté d'agglomération de Saint-Malo																					<u>Voir observation type résumée à la suite des 23 tableaux</u> + en annexes: Rapport G-MER 1: Commentaires à la consultation juridique du 11 mars 2016. G-MER 2 :Rapport d'une étude de Modélisation Avis et Conclusions enquête publique PPRL Manche.
TOTAL					2	7	26	38	4	9	31	19	0	36	15	19	0	3	10	8					

Commune de BAGUER PICAN																							
					Nature de l'avis sur le projet de PRRSM		Observations Générales							Observations particulières									
Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune concernée	Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé	Concertation en amont	Qualité des documents	Aléa centennial de référence	Impact sur le développement des communes	Faire une étude d'impact globale	Travaux sur la digue à réaliser en priorité	Règlement	Autre	Localisation du bien concerné par l'observation	Contestation de l'aléa	Zonage réglementaire	Coût pour les propriétaires	Résumé de l'observation		
L1 BP	Conseil Municipal		Délibération du Conseil Municipal	Baguer Pican			1			1			1	1								Des avancées par rapport au plan initial mais des manques d'informations essentielles. Il manque: une étude complète sur les travaux à entreprendre (dont le coût), une cartographie du zonage règlementaire après travaux de mise en sécurité, une étude d'impact sur les conséquences du PPRSM afin d'anticiper les conséquences financières. Avis défavorable au projet de PPRSM.	
TOTAL					0	0	1	0		1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0		

Commune de CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE																						
					Nature de l'avis sur le projet de PRRSM		Observations générales							Observations particulières								
Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune concernée	Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé	Concertation en amont	Qualité des documents	Aléa centennial de référence	Impact sur le développement des communes	Faire une étude d'impact globale	Travaux sur la digue à réaliser en priorité	Règlement	Autre	Localisation du bien concerné par l'observation	Contestation de l'aléa	Zonage réglementaire	Coût pour les propriétaires	Résumé de l'observation	

L1 CIV	Conseil municipal	Délibération du Conseil municipal	CHÂTEAU-NEUF			1			1	1	1			1						1	Complexité du dossier parfois illisible et caractère approximatif des cartes. Le territoire n'a pas été touché par des événements significatifs depuis de nombreuses années, le règlement compromet le développement. Les spécificités locales ne sont pas assez prises en compte. Contestes que les projets d'extension situés en zone inondable peu ou pas urbanisée se trouvent interdits. Difficultés de se prononcer car non connaissance des autres plans (PPM, PGRI et TRI). L'impact des travaux n'est pas étudié. Impact financier des mises aux normes. L'obligation de verrouillage des tampons des réseaux enterrés est inadaptée, comme la prescription de clapets anti-retour sur les réseaux d'eaux usées. Absence de gouvernance et de plan de financement. Faire des cartes sur l'impact de constructibilité après travaux par exemple aux Nielles, à Vilde la Marine, à Le Vivier (au droit du camping et du port départemental et de l'angle Nord du camping au pont) puis rehaussement de la digue à la cote 9,5 NGF. Avis défavorable au projet de PPRSM.
TOTAL				0	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	1	

Commune de CHERRUEIX																					
Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune concernée	Nature de l'avis sur le projet de PRRSM				Observations Générales						Observations particulières				Résumé de l'observation		
					Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé	Conciliation en amont	Qualité des documents	Aléa centennial de référence	Impact sur le développement des communes	Impact sur le développement global	Faire une étude d'impact globale	Travaux sur les digues à réaliser en priorité	Règlement	Autre	Localisation du bien concerné par l'observation		Contestation de l'ala	Zonage réglementaire
R1 CH	GESBIT	M.et	particulier				1			1											Pêcheur à pied professionnel, il y a un recul de la montée des eaux depuis 1970, le début de notre activité.
R2 CH	CLINLREMAILLIC	Marcis	particulier				1			1											Capitaine de la marine marchande en retraite et ancien adjoint au maire, avis défavorable au plan vu le caractère particulier de la baie (Manche, protégée, herbus, ensablement).
R3 CH	MORDREL	Carole	particulier				1				1										1 Avis défavorable vu toutes les contraintes. Si la zone est dangereuse, l'Etat doit nous reloger à l'identique. Solutions concrètes.
R4 CH	REBILLARD	Michel	particulier				1			1	1										1 La mer recule. Que signifient ces zonages? C'est la mort de nos villages.
R5 CH	BROSSARD	signature	particulier	Le Han			1			1						1					"Veut-on faire de ces villages un musée à ciel ouvert, fermeture des commerces, des écoles"? "Dans le cas, d'une submersion marine à venir... Cela est progressif, mais nous ne pensons pas qu'un tsunami se fasse un jour". Au Han, à chaque grande marée, la mer passe par-dessus remplissant de ce fait un plan d'eau bien utile à la faune sauvage, mais inquiétant au fil des années, puisque l'eau y stagne alors qu'il y a encore trois quatre ans, elle s'évaporerait". S' il doit y avoir des travaux, que l'Etat prenne en charge les études et le rehaussement de la digue.
R6 CH	RIVIERE BEUZEUN		particulier				1														"Il est étonnant de voir de tels changements d'un projet de PRRSM à l'autre, d'autant plus que pendant plusieurs années de ce fait tout a été bloqué."
R7 CH	LE BORGNE	Catherine	particulier				1				1										1 Il y a environ 50 ans," il arrivait en grandes marées que la mer descende un peu "la rue de chez Martin"à l'époque (face à la cale du bourg). Cette situation tout le monde s'en accomodait. Depuis un certain nombre d'années, la mer recule selon tous les habitants et professionnels du secteur"." Ecouter la sagesse populaire" avant de préconiser des installations hors de prix et de réduire le développement.
R8 CH	J. PIOT		particulier	la Grande Grève			1									1					Zone R car largeur insuffisante de la digue. Il aurait fallu construire la voie verte en pied de digue sur un mètre de hauteur ou 1m50 sur sable coquiller ce qui aurait renforcé la digue.
R9 CH	AUBIN	M. et Mme	particulier				1			1											Ensablement au pied de la digue depuis 1974. Le niveau de la mer en grande marée est en recul. Pousser le sable au pied de la digue et faire les travaux nécessaires.
R10 CH	BOURGEAUX	Pascal et Corinne	deux particuliers	Les Grandes Grèves			2		1	1	1					N2					1 Plans non précis, on a du mal à se retrouver. Incohérence: nous sommes en zone B, plus basse que la route qui est en zone Rouge. La mer recule en raison des herbus. Problème des travaux obligatoires pour les personnes âgées. De la sécurité mais pas de situations extrêmes. Réponse individualisée.
R11 CH	THOUEMENT ROUX	Jacqueline	particulier				1			1											Le désensablement du site du Mont-Saint-Michel a-t-il une influence sur le PRRSM? Au droit du bourg, la mer a de plus en plus rarement l'occasion d'atteindre la digue.
R12 CH			particulier				1			1											La baie est protégée par la pointe du Grouin et le Cotentin. La mer a du mal à arriver à la digue même les jours de grandes marées....Altitude, incohérence au niveau de la définition des lignes d'eau. Risque de submersion ridicule. Le désensablement du Mont-Saint-Michel influence la baie. Renforcer la digue et l'entretenir.
R13 CH	BRUNE	Marie-France	particulier				1														Au Han, mes grands-parents n'ont jamais vu la mer dans leur jardin, pourtant il y avait de grosses tempêtes hivernales. A ce jour la mer recule. L'association Dignes et Marais sont là pour surveiller et faire les travaux en cas de besoin.
R14 CH	DIEU-VANDAME	Camille	particulier				1			1											1 Route Sainte Anne, depuis 1996, la mer n'est jamais arrivée au pied de la digue, même en cas de tempêtes et grandes marées. Cette maison est investissement pour la famille. Quelle désastre! Il y a sans doute des choses à faire pour protéger l'habitat. L'Etat belge ne se désengage pas.
R15 CH	GESNOUEN	Denise	particulier				1			1											1 Refaire des travaux sur la digue, plutôt que faire des travaux dans les maisons (coût).

L29 CH	DARDENE	Martine	sénatrice honoraire	Belgique				1			1									Interrogation sur le fait d'appliquer sur tout le littoral les mêmes mesures. La mer n'a jamais dépassé les herbus. Les rivières qui parcouraient les herbus, ont disparu. Toute la baie s'ensable , c'est pourquoi des travaux ont été entrepris pour rendre au Mont-Saint-Michel son caractère maritime. Ne faudrait-il pas s'interroger sur les erreurs faites lors du remembrement (comblement de fossés, dérivations de rivières (la Banche)? Avant d'entreprendre des travaux, il faut examiner comment la digue a été construite et comment la consolider aux endroits nécessaires. Ne pas tout interdire, c'est un écosystème.
L30 CH	DUPUIS	Alexis	particulier				1				1									A Cherrueix depuis 1943, je n'ai jamais vu l'eau montée dans la forge qui est remplacée par la crêperie." Le forgeron avait deux madriers, au cas où l'eau aurait pu monter, je n'ai jamais vu le forgeron les placer".
L31 CH	TAILLEBOIS	Jean-Michel	adjoint au maire				1		<u>1</u>	<u>1</u>								tronçon 2 p35/77	1	"Globalement, les documents sont si complexes et nombreux que la plupart des cherruiais ne s'y retrouvent pas et ont besoin d'une assistance soit des commissaires enquêteurs, soit des adjoints qui ne sont pas toujours présents"...Il est difficile d'utiliser les cartes fournies. Celles-ci au 1/5000 ne sont pas précises. On a du mal à identifier les maisons et les parcelles alors que le PPRSM aura des conséquences pour l'urbanisme. Concernant les cartes de hauteur d'eau qui figent le niveau des contraintes des prescriptions, l'identification des couleurs est parfois impossible...Les hauteurs d'eau sont exprimées en valeur absolue IGN 69 et ne prennent pas en compte l'altitude terrestre des parcelles concernées. Même si quelques "bornes"altimétriques sont indiquées régulièrement, ces cartes ne sont pas assez précises pour donner aux propriétaires une indication réelle et se projeter dans d'éventuelles travaux. *Comment accepter le bien fondé de ces brèches qui "ne reposent pas sur de vrais arguments scientifiques sachant que le principe de l'érosion interne ne tient pas dans le cas d'une marée haute pendant une heure maximum et d'une digue large de 17m à hauteur de digue de 8 m IGN comme c'est le cas sur le tronçon 2 p35/77 du rapport de la mission ministérielle". Il repose sur une étude du CEREMA (P34/77) qui n'a jamais été publié.* Le 9 mars 2016 (coefficient 112, vent 100 à 120 km/h sur le littoral, pression 990hPa) nous étions dans des conditions de l'évènement de référence tel que défini dans le rapport de la mission ministérielle p17/77... j'ai pu constater que la mer ne venait même pas en pieds de digue au niveau du bourg de Cherrueix". Réponse individualisée.
L32 CH	BARRY	Fabienn e et Joël	particuliers				1		<u>1</u>	1										*la masse et la complexité des documents rendent de PPRSM difficile à appréhender, d'autant que le public invité à s'exprimer sur cette enquête est un peu livré à lui-même, sans explication et sans assistance.* les cartes sont peu précises et il n'est pas facile de retrouver les parcelles qui nous intéressent. Les différentes couleurs sont parfois difficiles à différencier et on a du mal à déterminer à quelle hauteur d'eau sa propriété pourrait être exposée. D'autant que ces hauteurs d'eau ne prennent pas en compte l'altitude terrestre des parcelles en question.* Comment peut-on déterminer arbitrairement des hypothèses de brèches dans la digue et prétendre que ces brèches créeraient de tels dégâts? Mais si on accepte cette hypothèse, que fait-on pour protéger les habitants qui subiraient cette submersion?* le 9 mars dernier, toutes les conditions retenues pour la survenance de l'évènement de référence ...étaient réunies... Or la mer est restée en retrait. * la baie s'ensable et ne ressemble pas à la côte atlantique. Les communes de la baie subissent un grave préjudice depuis les études de mise en place du PPRSM, on fait peur aux futurs habitants qui renoncent à s'installer... des projets de lotissements sont gelés. Quelle compensation l'Etat propose t'il? Ce projet est basé sur des décisions arbitraires.
L33 CH	BUSSON	Catherine		pas d'adresse			1		<u>1</u>	1										Propriétaire d'un bâtiment agricole, en bas du village en limite des zones rouges et bleues désire le transformer en habitation. Comment faire une zone d'évacuation sur le toit? "J'ai plus de mal à dormir en pensant au terrorisme...qu'en pensant qu'une vague ou un raz de marée ne vienne me tuer!!" Ma grand-mère indique que la mer recule. Le tout est de nous protéger: rehausser la digue. Lors des grandes marées de mars avril 2016, la mer n'est même pas arrivée en bas de la digue. Quel devenir pour la commune? Réponse individualisée.
L34 CH	DAMIEN	Vincent	futur habitant				1				1									Les restrictions du PPRSM font reculer mon projet de construire à Cherrueix. Quelle est l'utilité de faire un anneau d'amarrage et une évacuation sur le toit?
L35 CH	BUSSON	Anne Marie	particulier	ancienne mytilicultrice			1				1									1 Ancienne mytilicultrice, la mer dépassait la digue, mais la mer depuis plusieurs décennies recule sûrement dû à l'ensablement de la baie. Il faut se protéger et rehausser la digue. "Je suis contre ce projet". "Je ne vois pas pourquoi on devrait faire des travaux ou autres dans nos maisons".

Commune d' HIREL																				
Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune concernée	Nature de l'avis sur le projet de PRRSM			Observations générales							Observations particulières			Résumé de l'observation		
					Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé	Concertation en amont	Qualité des documents	Aléa centennial de référence	Impact sur le développement des communes	Faire une étude d'impact globale	Travaux sur la digue à réaliser en priorité	Règlement	Autre	Localisation du bien concerné par l'observation		Contestation de l'aléa	Zonage réglementaire
R1 HI	anonyme						1				1									Absence de risque de submersion marine, spécificité de la baie, le remembrement est responsable des inondations actuelles,
R2 HI	LANDIERE	Cyrille	particulier				1				1	1								Risque d'augmentation du niveau de la mer, refuse la politique de l'autruche et celle du parapluie qui gèle les constructions,
R3 HI	BIRON	P	particulier				1						1							Remonter la digue, reboucher les trous, plus judicieux moins onéreux
R4 HI	GEORGES	Dominique	particuliers 2 signatures				1				1		1			OB 115, 116 plan joint	1	1	Est du calvaire de Vildé La Marine; contestent la localisation de la zone rouge; compte tenu de la pente, l'eau s'écoulerait vers la zone bleue. Quels sont les travaux à prévoir? Toutes les zones rouges n'ont pas le même niveau de risque. Réponse individualisée	
R5 HI	GORGIARD	Pierre	particulier					1						1						Plutôt que d'interdire les constructions, interdire les pièces à sommeil en RdC
R5 HI bis	BOHUON		particulier																	Réaction négative à la proposition ci-dessus
R6 HI	ROULAND	Serge	particulier					1										1		Comment expliquer des différences de zonage entre des parcelles contiguës et de même niveau ?
R7 HI	Anonyme		particulier	section 18				1						1					1	Impossibilité de voir précisément le zonage affecté à une parcelle. Pourquoi n'y a-t-il pas d'obligation de zone refuge pour les établissements conchylicoles situés en zone rouge ?
R8 HI	GASNIER	Lucien	élu		1															Etant élu aujourd'hui je suis favorable et c'est notre devoir de protéger la population de notre commune. Cela passe par le renforcement de la base de la digue. Trouvez vite une solution car nos villages s'endorment.
R9 HI	DAVY	René	particulier					1			1	1		1						Nous sommes bien protégés. Aucune mesure avec la Charente. C'est à l'Etat de faire les travaux. Il ne faut pas empêcher les communes de se développer.
R10 HI	LUAY		particulier	Vildé												N°13 9, 143	1			Incompréhension s'agissant d'un aléa différent, très fort et moyen, pour deux maisons voisines. Réponse individualisée.
R11 HI	DURAND	Daniel	particulier	2 grande rue					1											Les plans présentés manquent de précision, ce qui rend difficile la localisation de mon habitation 2 grande rue. Il faut tenir compte de la spécificité de la baie. Nécessaire de prévoir et d'aménager en conséquence afin d'éviter les catastrophes. Pourquoi la zone rouge à Vildé la marine ?

R12 HI	GUERINEL	Pierrette	particulier				1			1	1								L'Etat doit refaire la digue ; on peut fixer des normes de construction et relever les terrains. Le PPRSM compromet le développement des communes
R13 HI	HERFRAY	Madame	particulier				1			1	1								Le PPRSM fera plus de mal que la mer. Rien à voir avec la côte atlantique.
R14 HI	HILLIARD		particulier				1			1									Le PPRSM fera plus de mal que la mer. Ne pas comparer avec la Charente Maritime. Les maires doivent tout faire avec leurs administrés pour faire bouger
R15 HI	Anonyme		particulier				1			1	1								Il faut penser au développement économique. Le risque de submersion marine n'a pas été prouvé par forte marée et vent de NO
R16 HI	DANVIAU		particulier				1			1	1								Bonne prise en compte du risque ; mais faire les travaux sur la digue pour ne pas pénaliser les communes par des mesures irréversibles.
R17 HI	ROULAND	Serge	particulier				1			1	1								1 Des travaux à faire qui occasionneront des coûts pour l'ensemble des propriétaires. Dévalorisation des biens. Baisse de population , asphyxie du pays. Nécessité de réaliser des travaux sur la digue ; bonne répartition des coûts. En contrepartie des travaux réalisés, adoucissement du plan.
R18 HI	LEPORT	Christophe	particulier				1											ZI 78, 79	La parcelle 78, bien qu'étant construite, est en zone rouge car pas intégrée aux zones urbanisées. Demande à ce qu'elle passe en bleu, d'autant que la maison est construite sur un terre plein de 30 cm. Réponse individualisée.
R19 HI	MARTIN	M et Mme	particuliers	18 à La Quesmière			2												2 Contre le PPRSM car cela va affaiblir le territoire et faire perdre de la valeur à leur bien. Leur maison, 18 à La Quesmière, est pour une partie en zone rouge, pour une autre en zone bleue. Pourquoi ? Réponse individualisée.
R20 HI	BOUCHER	M et Mme	particulier				2			2	2								Rien à voir avec La Faute sur mer, sauf peut-être à St-Malo, mais là-bas rien n'est prévu. Faisons des travaux si nécessaire. Laissons vivre les villages.
R21 HI	RENAUD (?)	JM	particulier				1												L'enquête permet de préciser les choses et de s'informer. C'est vrai qu'il y a eu des évolutions par rapport à ce que l'on a pu entendre ; peut-être sous la pression des élus.
R22 HI	SOYER	Claude	particulier				1			1									1 Conteste le PPRSM qui implique un préjudice sur les biens et l'activité économique des communes
R23 HI	PIRAULT	MA et JB	particulier	N° 7, 7bis, 9 et 11 grande rue à Vildé			1												2 S'étonnent du classement en zone rouge des maisons aux n° 7, 7bis, 9, 11 grande rue, zone rectangulaire. Réponse individualisée.
R24 HI	MONTIER	Jean-Marie	particulier	Vildé			1			1	1							ZC 42	1 Pourquoi ce terrain est en aléa fort alors que les terrains proches ne le sont pas ? Nous avons eu un CU pré-opérationnel en janvier 2010 et 6 mois plus tard le PC est refusé. La mer monte de moins en moins haut, les cordons coquillers protègent la baie. Pourquoi ne pas engager des travaux sur la digue ? Si l'ouvrage est fiable, il n'y a plus de risques. Réponse individualisée.

Commune de LA FRESNAIS																					
Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune concernée	Nature de l'avis sur le projet de PRRSM				Observations Générales							Observations particulières			Résumé de l'observation		
					Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé	Concentration en amont	Qualité des documents	Aléa centennal de référence	Impact sur le développement des communes	Faire une étude d'impact globale	Travaux sur les digues à réaliser en priorité	Règlement	Autre	localisation du bien concerné par l'observation	Contestation de l'aléa		Zonage réglementaire	Coût pour les propriétaires
R1 LF	BILVILLE	M et Mme	une signature				1							1							Protection des personnes, mais aussi le rehaussement de la digue est aussi urgent.
R2 LF	illisible		une signature				1			1				1							C'est à l'Etat d'agir rapidement et efficacement pour renforcer la digue.
R3 LF	illisible		une signature				1			1				1							Le nouveau barrage du Mont-Saint-Michel nous ensable. Les armoires électriques viennent d'être posées et ne sont pas compatibles avec une submersion.
R4 LF	illisible		une signature				1							1							Les armoires électriques viennent d'être posées au niveau du sol. Pourquoi ne pas les avoir surélevées?
R5 LF	LEMERCIER	Annie	particulier				1			1											L'atlas du zonage règlementaire DO2 est incomplet, il manque le nord de la rue des Cotières au niveau de la Renaudière.
R6 LF	SAHA	M et Mme	particuliers				1							1					1		Inquiets de la revente de leur bâtiment dans la zone industrielle de Folleville à la Fresnais. Problème de l'implantation du transformateur électrique sur le sol face à la submersion possible.
R7 LF	PENNACHIO		particulier				1												1		Trop d'investissements, nous n'aurons pas forcément les finances et les prêts. Des investissements pour les nouvelles constructions, mais pas pour les anciennes.
R8 LF	CHAPPE	M et	particulier				2							1							Relever la digue.
R9 LF	GASA	M re Mme					1							1							Relever la digue serait une bonne chose. Il n'y a aucun danger. Ne pas empêcher les constructions, cela serait grave pour l'avenir.
R10 LF			anonyme				1							1	1				1		Un interlocuteur unique pour la gestion et l'entretien de la digue sur toute sa longueur en étroite collaboration avec l'association Dignes et Marais et les communes impactées. Bilan de "santé de la digue" et travaux à effectuer. Etalement des travaux. Assouplir les normes de constructions privées et agricoles.
R11 LF			anonyme				1							1							Rehausser la digue, écouter les riverains. Avis non favorable.
R12 LF	LEREDE	Ghislaine	particulier				1							1							Avis défavorable, ce plan est incohérent. Entretien la digue pour protéger la population.
R13 LF	BEAUDOUARD	Bertrand	particulier				1				1										Très défavorable de classer certaines zones de la commune comme dangereuses par rapport au PPRSM car la partie ouest de la baie (orientation Nord-Est, dépôts sédimentaires, pointe du Grouin) n'est pas exposée aux houles atlantiques contrairement à Saint-Malo. Regardez les effets récents des grandes marées.
R14 LF	anonyme		3 signatures				1														Irréaliste ce plan. A aménager en fonction de notre territoire.

R15 LF	COURBOULAY	M.	particulier				1		1					1						"Comment avoir la réalité de la cote d'eau de la maison? Y a-t-il une carte spéciale? Doit on utiliser un altimètre ou prendre un spécialiste?"
R16 LF	illisible		une signature				1							1						En 1° la réfection et l'entretien de la digue.
R17 LF	illisible		une signature				1							1						Entretien de la digue, la construction d'une seconde serait une protection supplémentaire.
R18 LF	GREMON	Yvette et Christian	particuliers				2		1	1				1						Faire une étude de l'état de la digue, puis la consolider et la surélever. Le 9 mars, la mer n'est pas venue à la digue. Aucun évènement tel que vous prédisiez n'a jamais eu lieu, et cela semble bien improbable aux habitants puisque la baie s'ensable. Laissez cette région et ses habitants vivre normalement.
R19 LF	MAHEU	François	particulier				1		1	1				1						Les grandes marées nous montrent que nous avons tout notre temps pour prendre des décisions concernant la submersion marine. "Un relèvement de la digue par sécurité, associé à l'ensablement naturel de la baie va nous permettre de dormir tranquillement." Le principe de précaution appliqué à la lettre... aboutirait à une catastrophe économique pour notre région.
R20 LF	GINGAST	René	particulier				1							1						"Il est souhaitable que ce plan soit allégé, en tenant compte de la spécificité du Marais et de la baie dans l'intérêt de tous les habitants".
R21 LF	illisible		une signature				1			1				1						Vu la marée de mars 2016 et l'inondation par les allemands en 1944 qui n'a inondé aucune maison, " la marge me semble encore importante". Vu la montée des eaux due au réchauffement climatique, les travaux sur la digue de la Duchesse Anne semblent nécessaires ainsi que son entretien. " Contre ce PPRSM qui ne cherche pas à soigner notre baie, mais plutôt à faire un accompagnement à la mort de celle-ci."
L1 LF	Délibération du CM de La Fresnais		Conseil Municipal	La Fresnais			1							1						Des avancées par rapport au plan initial mais des manques d'informations essentielles. Il manque: une étude complète sur les travaux à entreprendre (dont le coût), une cartographie du zonage réglementaire après travaux de mise en sécurité, une étude d'impact sur les conséquences du PPRSM afin d'anticiper les conséquences financières. Avis défavorable au PPRSM.
L2 LF	SIMON	Joël	particulier				1		1	1				1						La survie des activités et du patrimoine de plus de 15000 personnes est en jeu à court terme si des travaux ne sont pas faits...Rien à voir avec la Vendée.
L3 LF	GASNIER	Robert	particulier				1		1	1				1						Depuis plusieurs générations la baie a connu des tempêtes, mais jamais de submersion. L'arrêté rend impossible toute construction dans le secteur.
L4 LF	GAUTHIER	Albert	particulier				1							1						Emmener tous les gravats des artisans, les gros blocs des carrières sur la digue avec une grosse bâche de plastique pour la renforcer.
L5 LF	AUBIN	Marcel	particulier				1		1	1				1						Aux grandes marées, la mer vient mourir sur les dépôts sableux et vaseux. Vigilance à l'élévation du niveau de la mer et surveillance de la digue et renforcement. Pas de mesures excessives qui pénaliseront la région.
L6 LF	LEMERCIER	Annie	particulier				1			1				1					1	Entretien de la digue. Comment maintenir les personnes âgées et continuer à vivre sur la commune?
L7 LF	COT	Christian	particulier				1							1					1	"Quand l'Etat impose quelque chose, c'est à lui de subventionner et non pas toujours aux mêmes de payer. Nous sommes déjà assez taxés." C'est au moment de la construction, qu'il faut imposer de nouvelles normes et non après.

L8 LF	CARREAU	Marcel	particulier	La Masse - La Fresnais				1									B 548 (plan G3)	1	1		Note un certain nombre d'incohérences sur beaucoup de secteurs de la Fresnais dont celui de la Masse(parcelle B 548). Les terrains 1 et 2 sont déclarés non submersibles car il y a un plan de lotissement avec un permis de construire en cours pour la zone 1 et la zone 3 (B 548) est déclarée submersible (plan). Demande de reconsidérer les conclusions. Si c'est le cas, c'est choquant. Réponse individualisée.	
L9 LF	FONTAINE	J.P.	particulier				1			1	1			1	1						Depuis 40 ans, la mer vient rarement "lécher" le bas de la digue. Le risque zéro n'existe pas. S'il y a des contraintes pour les particuliers, il faut d'abord rehausser les compteurs EDF qui sont au niveau du sol ainsi que les transformateurs EDF. Pourquoi une telle différence avec Sain- Malo? Il faut continuer à développer les communes du Marais ainsi que rehausser et consolider les digues avec l'aide de l'Etat, la région, le département, voire l'Europe. Des millions ont été dépensés pour le Mont-Saint-Michel.	
L10 LF	MEURY	Joseph	particulier				1							1	1					1	Rien n'a été fait pour consolider la digue depuis la tempête Xynthia, au contraire les transformateurs EDF et les armoires de répartition téléphone ont été mis au sol." Une partie de la voie verte a été établie en haut de la digue en écrétant celle-ci alors qu'on aurait dû la rehausser."Les autres régions paient-elles l'impôt "Digues et Marais"?	
LF L11	HUET	Jean- Pierre	particulier				1						1								"Il manque un volet fondamental, celui de l'évaluation des conséquences socio-économiques, sans lequel le dialogue entre l'Etat et les citoyens est à sens unique et insatisfaisant."	
L12 LF	COLLET	D.	ancien élu	Masse			1		<u>1</u>	1			1							1	Les mécanismes de brèche sont inadaptés. La faible pente, les sables coquillers et les herbus font que les vagues à la cote sont très faibles, sans énergie et donc incapables de rompre la digue. Il n'y a toujours pas de carte de zonage avec une digue rehaussée. Pourquoi le secteur entre la rue de la Masse et la rue du Pré Henri en 1 AU n'est-il pas constructible dans le cadre du PPRSM alors qu'un lotissement se termine au Pont-Racine? Il est anormal que de nouvelles cartes soient portées à la connaissance du public alors que l'enquête publique a commencé? Tous les citoyens n'ont pas eu accès aux mêmes données. Réponse individualisée.	
L13 LF	SIMON	Auguste	particulier				1	1					1							1	1	L'ensablement et les avancées des cordons rendent la mer moins agressive sur la digue et compensent la montée de la mer prévue. La crainte est que la commune connaisse de réelles difficultés car nous risquons d'accueillir moins de familles avec enfants. Le PPRSM a été présenté comme une décision qui ne se discute pas. Des actions sont conduites pour que le PPRSM soit révisable.
L14 LF	FLAUX	Gérard	particulier				1						1		1							Je ne remets pas en cause l'étude faite par les services de l'Etat. Je pense que l'on peut dire que pour les 10/15 ans à venir l'élévation de la mer sera négligeable et que c'est le temps suffisant pour faire les travaux nécessaires pour renforcer la digue. L'Etat aurait pu élaborer un PPRSM plus volontariste en considérant d'emblée que ces travaux seraient réalisés d'ici les 15 prochaines années.

Commune de LA GOUESNIERE

Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune concernée	Nature de l'avis sur le projet de PRRSM			Observations générales							Observations particulières				Résumé de l'observation		
					Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé	Concertation en amont	Qualité des documents	Aléa centennal de référence	Impact sur le développement des communes	Impact sur le développement global	Faire une étude d'impact	Travaux sur la digue à réaliser en priorité	Règlement	Autre	Localisation du bien concerné par l'observation		Contestation de l'aléa	Zonage réglementaire
R1 LG	Anonyme						1														En tout premier lieu curer les rivières pour éviter les inondations
R2 LG	MISERY	Yves	particulier				1						1		1						Que St-Malo Agglomération lance les concertations nécessaires pour aboutir dans les meilleurs délais. En plus des travaux sur la digue, envisager les travaux d'entretien sur tous les exutoires. Ce travail n'est aujourd'hui pas fait sur la commune de La Gouesnière.
L1 LG	Conseil municipal		Délibération du conseil municipal				1		1	1	1										Les spécificités locales ne sont pas suffisamment prises en compte concernant l'aléa centennal. Les projets d'extensions situés en zone inondable peu ou pas urbanisés se trouvent être interdits condamnant le potentiel de développement. Difficile de se prononcer car non connaissance du PPM, du PGRI, et des conséquences concrètes du TRI. Impact financier du PRRSM non connu. Impact financier des mises aux normes. L'obligation de verrouillage des tampons des réseaux enterrés est inadaptée, comme la prescription de clapets anti-retour sur les réseaux d'eaux usées. L'interaction entre les phénomènes naturels et les enjeux est insuffisamment traitée. Instance de gouvernance non prévue et absence de plan de financement. Un empilement de zonages réglementaires, un dossier incomplet, absence de visibilité, des choix imposés par l'Etat. Faire des cartes sur l'impact des gains de constructibilité apportées par la réalisation des travaux de confortement. Avis défavorable au projet de PRRSM.
TOTAL					0	0	1	2	0	1	1	1	0	1	0	1	0	0	0	0	

COMMUNE LE VIVIER SUR MER

					Nature de l'avis sur le projet de PRRSM		Observations Générales								Observations particulières						
Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune concernée	Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé	Concertation en amont	Qualité des documents	Aléa centennial de référence	Impact sur le développement des communes	Faire une étude d'impact globale	Travaux sur les digues à réaliser en priorité	Règlement	Autre	localisation du bien concerné par l'observation	Contestation de l'aléa	Zonage réglementaire	Coût pour les propriétaires	Résumé de l'observation
R1 LVSM aussi R3,R22	TONNEAU	Georges	particulier					1			1			1							Aucun argument sérieux de submersion marine. La baie tourne le dos aux dépressions. Les vents du Nord sont des hautes pressions (sous-cote) et ne peuvent provoquer que de faibles vagues (estran plat, très faible hauteur d'eau, herbus, ensablement). Pas de phénomène de houle, sinon très faible près de la digue. Il est utopique de penser que la digue puisse être endommagée. L'administration doit avoir moins d'exigence pour débloquer la situation. Ne retenir que l'entretien de la digue. Tous les maires doivent former un collectif pour dénoncer les dispositions abusives.
R2 LVSM	illisible		particulier					1			1										Partage l'observation R1 LVSM
R3 LVSM aussi R1, R22	TONNEAU	Georges	Particulier (cf R1)						1												Le service administratif est l'interlocuteur privilégié qui fait de la concertation. L'union des Maires est le meilleur moyen pour obtenir un bon accord. Encouragement au Maire d'initier cette union.
R4 LVSM	anonyme		particulier		1			1			1			1							Le risque de montée des eaux est irréversible. En 2000, il a été constaté une surcote de 1m 80 avec un faible coefficient. Il faut être solidaire pour que toutes les communes du littoral puissent agir pour que le système des digues soient efficaces. Le principe de précaution doit être mis en œuvre.
R5 LVSM	PEPIN	Michel	particulier				1				1			1	1						1 Oui aux travaux sur la digue et non au PPRSM. L'effacement des lignes électriques est réalisé, les transformateurs et les coffrets sont au ras du sol. Ensablement de la baie.
R6 LVSM	VERNET	M et Mme	particuliers					1						1							Si danger, faire les travaux sur la digue en premier.
R7 LVSM	CHENEVIERE et SALARDENE		particuliers					1			1			1							D'accord avec l'analyse de M. Tonneau (R1 LVSM)
R8 LVSM	DUPUIS	Lionel	particulier					1			1			1							Pas sur la cote atlantique. Prévoir des travaux sur la digue.
R9 LVSM	DUPUIS	Alexis	particulier					1			1			1							D'accord avec l'analyse de M. Tonneau:R1 LVSM
R10 LVSM	MARTIEZ		particulier					1			1			1							D'accord avec l'analyse de M. Tonneau:R1 LVSM
R11 LVSM	DUPUIS		particulier					1			1										Les herbus gagnent du terrain et les bancs coquillers nous protègent. Pourquoi tant d'argent pour le Mont-St- Michel? D'accord avec R1 LVSM.

Commune de LILLEMER																								
Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune concernée	Nature de l'avis sur le projet de PRRSM			Observations générales							Observations particulières			Résumé de l'observation						
					Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé	Concentration en amont	Qualité des documents	Aléa centennial de référence	communes	Impact sur le développement des communes	Faire une étude d'impact globale	Travaux sur la digue à réaliser en priorité	Règlement	Autre		localisation du bien concerné par l'observation	Contestation de l'aléa	Zonage réglementaire	Coût pour les propriétaires		
L1 LIL	Délibération du conseil municipal		Conseil Municipal		1										1	1								Souhaite une étude complète sur les travaux à entreprendre sur la digue avec une estimation budgétaire et une cartographie du zonage réglementaire après travaux, et aussi une étude d'impact. Prend acte de la volonté de la communauté d'agglomération de poursuivre ses efforts en matière de gestion du risque de submersion marine (GEMAPI). Avis favorable au projet de PRRSM.
L2 LIL	TURMEL	Jean-Pierre	Particulier					1								1								Ravi d'avoir rencontré les commissaires enquêteurs pour éclaircir certains points. Lillemer ne présente pas beaucoup de risques pour la population étant à 3,5 km de la mer. Mais les phénomènes météorologiques peuvent troubler notre quiétude. Relever la digue, éviter les constructions dans les zones trop risquées. L'affichage de l'enquête publique n'a été fait qu'à proximité de la mairie ; aurait souhaité une visibilité plus importante. S'interroge sur l'avis favorable de la mairie de Lillemer alors que l'ensemble des communes a fait l'inverse.
L3 LIL	Maire		Mairie de Lillemer																					Voir observation type résumée à la suite des 23 tableaux.
O1 LIL			Adjointe					1	1												1			Problème de la carte des zones urbanisées qui ne prend pas en compte certaines constructions.
TOTAL					1	0	0	2	0	1	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0	1	0		

Commune de MINIAC MORVAN																								
Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune concernée	Nature de l'avis sur le projet de PRRSM			Observations Générales							Observations particulières			Résumé de l'observation						
					Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé	Concentration en amont	Qualité des documents	Aléa centennial de référence	communes	Impact sur le développement des communes	Faire une étude d'impact globale	Travaux sur la digue à réaliser en priorité	Règlement	Autre		localisation du bien concerné par l'observation	Contestation de l'aléa	Zonage réglementaire	Coût pour les propriétaires		
L1 MM	Conseil Municipal		Délibération du Conseil Municipal	Miniac Morvan			1			1					1	1								Des avancées par rapport au plan initial mais des manques d'informations essentielles. Il manque: une étude complète sur les travaux à entreprendre (dont le coût), une cartographie du zonage réglementaire après travaux de mise en sécurité et une étude d'impact sur les conséquences du PRRSM notamment financières. Absence de gouvernance, choix imposés par l'Etat, empilement de zonages réglementaires. Avis défavorable au projet de PRRSM.
TOTAL					0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	

Commune du MONT DOL

Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune concernée	Nature de l'avis sur le projet de PRRSM				Observations générales							Observations particulières				Résumé de l'observation	
					Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé	Concentration en amont	Qualité des documents	Aléa centennial de référence	Impact sur le développement des communes	Faire une étude d'impact globale	Travaux sur la digue à réaliser en priorité	Règlement	Autre	Localisation du bien concerné par l'observation	Contestation de l'aléa	Zonage réglementaire		Coût pour les propriétaires
R1 MD	SODIER	M et Mme	Particuliers				2				1										Je suis contre ce plan de submersion marine vu ce que la mer a pu perdre comme terrain depuis les années 40.
R2MD	TREMORIN	Jean	Particulier				2										ZL 82	1			Cette parcelle (ZL82 Le bout du chemin) ne peut-elle être mise en zone urbanisée afin qu'elle passe en zone bleue dans le zonage réglementaire. Si on rehausse la digue, problème de la vue sur la mer. Réponse individualisée.
R3 MD	FESTOC	Irène	Particulier				1							1							Certaines zones de la commune particulièrement sensibles aux inondations par fortes pluies et grandes marées sont en blanc sur la carte ; comment cela se fait-il ? Priorité à la réfection de la digue en faisant appel à des fonds qataris si besoin...
R4 MD	NATUR	Patrick	Particulier				1		1		1			1							Trop d'incohérences sont relevables dans le dossier qui ne tient pas compte de la topographie réelle des lieux, des hypothèses de brèches ... L'ASA oeuvre à la lutte contre la submersion des terres et des habitats en prélevant une taxe chaque année. Des études de consolidation et rehaussement de la digue ont été faites ... des budgets prévus. On ne retrouve aucune trace de cela dans le dossier. Il faut tenir compte des faits ; envasement de la baie, cote des dernières grandes marées. Il est plus urgent de démarrer les travaux là où c'est nécessaire que de continuer à spéculer sur des hypothèses et dévaloriser les biens immobiliers.
R5 MD	FONTAINE	Madeleine	Particulier				1														Faire les travaux de rehaussement de la digue devrait être largement suffisant. La décision de faire toute une compilation d'études a été prise (...) dans l'émotion, sans réflexion aucune, pour faire un coup médiatique.
R6 MD	SOLIER		Particulier				1				1			1							Depuis les études diligentées par les services de l'Etat, on ne cesse de nous indiquer que nous sommes en danger. Que fait l'Etat pour protéger les personnes et les biens ? Il n'est pratiquement plus possible de construire des maisons d'habitation, que fait-on pour les gens qui habitent là depuis longtemps ? Qu'attend-on pour entreprendre le rehaussement de la digue ?

L1 MD			Conseil municipal	Voir dans le texte le nom des lieux-dits			1			1								1	Des avancées par rapport au plan initial mais des manques d'informations essentielles. Il manque: une étude complète sur les travaux à entreprendre (dont le coût), une cartographie du zonage réglementaire après travaux de mise en sécurité, une étude d'impact sur les conséquences du PPRSM afin d'anticiper les conséquences financières. Complexité du dossier. Pourquoi Le Pont Chanteloup, la Portrais, Magenta, le Haut-Pont sont classés en zone blanche alors qu'ils ont été les plus touchés lors des dernières inondations? Avis défavorable au projet de PPRSM. Réponse individualisée.	
L2 MD	NATUR	Michel	Particulier				1			1									On veut apporter des réponses à un problème sans démontrer que celui-ci se pose vraiment. Le niveau centennal estimé n'est pas justifié. Rien ne permet de justifier un risque d'effondrement partiel ou total de la digue. Par contre le défaut d'entretien ou des travaux inconsiderés comme la voie verte peuvent accentuer l'érosion. Notion de brèche, fruit de l'imagination délirante d'experts en mal de sensationnel. Aucune personne de bon sens ne saurait valider la série de brèches normalisées. Pour conclure, je maintiens que la notion de submersion marine ne s'appuie sur aucun argument crédible.	
L3 MD	HODBERT	Jean-Michel	Particulier				1			1									Rien à voir avec l'Atlantique, la Méditerranée, ... ce n'est qu'un travail de technocrates qui ne connaissent rien de notre pays.	
L4 MD	CHEVALIER	Yves	Particulier				1			1									Jamais connu d'inondation ; baisser l'impôt foncier compte tenu de la baisse de l'immobilier ; pourquoi paralyser l'extension des communes ? Les digues et marais vieillissent.	
L5 MD	LAIR	François-Xavier	Particulier				1											Parcelles 60, 62, 605	Cas des parcelles 60 et 62 aujourd'hui en rouge sur le projet de carte réglementaire alors que l'une d'entre elles est construite . Demande de mise à jour des zones urbanisée afin que la parcelle non construite puisse entrer en zone bleue, d'autant qu'elle est en zone constructible au POS . Attention portée également la parcelle 605. Réponse individualisée.	
L6 MD	GUERIN	Loïc	Particulier				1												Nous parlons de submersion marine alors que le problème n'existe pas. Aucun dégât corporel lors de l'inondation organisée par les Allemands. L'ASA gère bien les niveaux d'eau. Personne n'a le droit d'engager l'avenir d'une région sur de simples suppositions.	
L7 MD	Maire		Mairie	Mont-Dol															Voir observation type résumée à la suite des 23 tableaux.	
L8 MD	DELAUNAY	Mme	Particulier				1			1									Les exigences de ce plan sont trop contraignantes pour les communes concernées et leur population. Il serait plus judicieux de surveiller, rehausser ou consolider les digues.	
TOTAL					0	0	5	10	0	2	3	4	1	6	0	0	0	0	3	0

Commune de PLEINE-FOUGERES																					
Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune concernée	Nature de l'avis sur le projet de PRRSM				Observations Générales							Observations particulières				Résumé de l'observation	
					Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé	Concertation en amont	Qualité des documents	Aléa centennial de référence	Impact sur le développement des communes	Faire une étude d'impact globale	Travaux sur la digue à réaliser en priorité	Règlement	Autre	localisation du bien concerné par l'observation	Contestation de l'aléa	Zonage réglementaire		Coût pour les propriétaires
R1 PF	LE TONDEUR	Jacques	particulier				1			1											"Souhaite que l'Etat prenne en compte la remise en état de la digue. Le principe de précaution semble excessif".
L1 PF	Conseil municipal de Pleine-Fougères		Délibération du conseil municipal						1				1	1							Des avancées par rapport au plan initial mais des manques d'informations essentielles. Il manque: une étude relative au confortement, au rehaussement de la digue et à la réduction des aléas ainsi qu' une étude d'impact préalable. La démarche "atelier des territoires" n'a pas permis à ce jour d'avoir une approche globale. Avis défavorable au projet de PPRSM.
TOTAL					0	0	1	1	0	1	1	0	1	2	0	0	0	0	0	0	

Commune de PLERGUER																				
Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune concernée	Nature de l'avis sur le projet de PRRSM				Observations Générales							Observations particulières				Résumé de l'observation
					Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé	Concertation en amont	Qualité des documents	Aléa centennial de référence	Impact sur le développement des communes	Faire une étude d'impact globale	Travaux sur la digue à réaliser en priorité	Règlement	Autre	localisation du bien concerné par l'observation	Contestation de l'aléa	Zonage réglementaire	

Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune concernée	Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé	Concertation en amont	Qualité des documents	Aléa centennial de référence	Impact sur le développement des communes	Faire une étude d'impact globale	Travaux sur la digue à réaliser en priorité	Règlement	Autre	localisation du bien concerné par l'observation	Contestation de l'aléa	Zonage réglementaire	Coût pour les propriétaires	Résumé de l'observation
L1 RSC	Conseil municipal		Délibération du conseil municipal				1			1			1	1							Des avancées par rapport au plan initial mais des manques d'informations essentielles. Il manque: une étude complète sur les travaux à entreprendre (dont le coût), une cartographie du zonage réglementaire après travaux de mise en sécurité, une étude d'impact sur les conséquences du PPRSM notamment financières. Avis défavorable au projet de PPRSM.
L2 RSC	Maire																				<u>Voir observation type résumée à la suite des 23 tableaux.</u>
O1 RSC	Anonyme		Particulier				1							1							On en fait trop. Il faut juste consolider la digue
O2 RSC	Anonymes	M et Mme	Particuliers		1																Le risque est réel ; on peut aussi imaginer un cumul avec des inondations suite à de grosses pluies
TOTAL					1	0	2	0	0	1	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	

Commune de SAINT BENOIT DES ONDES																				
Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune concernée	Nature de l'avis sur le projet de PRRSM			Observations générales							Observations particulières		Résumé de l'observation			
					Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé	Concertation en amont	Aléa centennial de référence	Qualité des documents	Impact sur le développement des communes	Faire une étude d'impact globale	Travaux sur la digue à réaliser en priorité	Règlement	Autre		localisation du bien concerné par l'observation	Contestation de l'aléa	Zonage réglementaire
R1 SBDO	CARET	Patricia	Particulier				1							1					Demande l'adaptation du règlement du PRRSM pour les travaux sur le bâti ancien.	
R2 SBDO	ROUCHY	Bernard	Particulier				1												Avis défavorable	
R3 SBDO	JAMET	R	Particulier											1					A toujours vécu à St Benoit et à Pont Benoit. Travaux sur la digue nécessaires pour la protection de l'habitat.	
R4 SBDO	PEIGNE		Particulier															1	Quelle est l'utilité de remonter les compteurs électriques et les prises de courant sachant qu'en cas de submersion l'alimentation électrique sera coupée suite à l'invasion par l'eau des coffrets EDF situés à l'extérieur des habitations? Quid des personnes qui n'ont pas les moyens de financer ces travaux?	
R5 SBDO	JAMOIS	Maie Joseph	Particulier							1							1		A 92 ans et n'a vu qu'une fois, lorsqu'elle était enfant, la mer passer au dessus de la digue en face de la boulangerie et en face du magasin Spar actuel, lors d'une grande marée avec les vents de Sud ou Sud-Ouest.	
R6 SBDO	ALBESSART	Marie Paule Thierry	Particuliers 2 signatures											1				1	D'abord réparer et reconstruire la digue dans la zone conchylicole des Nielles. Ont fait construire une maison il y a 12 ans sur un terrain constructible, autorisé par l'Etat. C'est à l'Etat de protéger ses concitoyens en payant les travaux. Réponse individualisée.	
R7 SBDO	MAUFRAS	Laurent	Particulier											1					Prendre en compte les conditions spécifiques de la baie et les bancs coquilliers. Les travaux obligatoires sur le bâti ancien sont complètement surréalistes.	
R8 SBDO	HUON	J	Particulier																Le PRRSM doit être adapté aux spécificités de la baie. Protection des habitations, survie de la commune en accueillant de jeunes familles.	
R9 SBDO	CHASSEROY	F	Particulier																Surveillance ou rehaussement de la digue pour protéger les biens.	
R10 SBDO	Illisible		Particulier																1	Maison refaite il y a 50 ans. N'a pas les moyens de financer les travaux. Réponse individualisée.
R11 SBDO	GACHE	Michèle	Particulier																1	Idem
R12 SBDO	CLEMENT	Francis	Particulier																1	A 63 ans ne se voit pas refaire autant de travaux sur sa maison. Il faut rehausser la digue des Nielles jusqu'à Pont Benoit.
R13 SBDO	COLLIN	Carine	Particulier																1	Ne croit pas à la submersion même si le risque zéro n'existe pas. Opposée à la zone Rouge sur la commune. S' il y a vraiment un danger pourquoi ne pas raser la ville de la carte de France? Le rehaussement des tableaux électriques est inutile. A quelle hauteur installer l'anneau d'amarrage? Pourquoi n'y a t-il pas de carte avec une digue rehaussée?
R14 SBDO	BENOIST	Odile	Particulier																1	Risque à démontrer. Travaux inutiles (Compteur, prises, anneau) et onéreux,
R15 SBDO	BENOIST		Particulier																	La mer ne vient pratiquement jamais au pied de la digue. Il faut mettre la digue à nu et injecter du béton dans les parties fragiles. Pourquoi ne pas avoir fait la voie verte sur le dessus de la digue? Son implantation en pied de digue nécessite un entretien régulier et coûteux.
R16 SBDO	CARET	Georges	Particulier																1	Il faut tirer les leçons des erreurs du passé, mais on ne peut pas faire peser le poids de cette lourde tâche sur une génération. Argent public dépensé inutilement dans la voie verte. Devons nous quitter notre commune pour la rendre à la nature et aux gravelots?
R17 SBDO	MARY	Louissette	Particulier																	Adapter le règlement aux spécificités de la baie
R18 SBDO	COUDRAY	Yves																		Soutien le collectif défense bénédictin (L2 SBDO); manque de respect des agents de la DDTM vis-à-vis des habitants du marais. Commune condamnée à mort.
R19 SBDO	DENIS	Michel																		Absence de souvenir de submersion marine chez les personnes âgées. Absence de risque constatée avec un coefficient de 108 et dépression. Ne s'oppose pas à la réalisation de travaux sur la digue.

R47 SBDO	GALLACIER	Yves	Particulier	13 rue des Verdières			1			1	1							1	Risque théorique et invraisemblable. Conséquences financières pour les propriétaires.
R48 SBDO	ROUGER	Jean Pierre	Particulier	6 rue des Ormes			1			1				1					Le plan Barnier dispose de 200 millions d'euros versés par le biais des cotisations des assurances des citoyens. Il doit être versé à titre préventif et non au titre de l'indemnisation. L'impôt des Dignes et Marais ne sert à rien.
R49 SBDO	BRAGEUL	Annie	Particulier	18 rue de l'Île Verte			1			1							1		N' a jamais vu l'eau passer au dessus de la digue. Les risques d'inondation par les rivières dans toute la France sont plus importants.
R50 SBDO	BRILLU	Rodolphe	Particulier				1												
R51 SBDO	LECOINTRE	Rémy	Particulier	9 rue de la Badiolais			1			1	1	1					1	1	N' a jamais vu l'eau passer au dessus de la digue. Impacts du PPRSM: perte de valeur des biens, coût des travaux, assurances en hausse.
R52 SBDO	LETANOUX	Fabien	Entrepreneur	ZA les Dis			1				1			1					Situation très différente/cote atlantique. Mettre des systèmes d'alarme au niveau de la digue. Pourquoi un réseau électrique enterré et des prises relevées à 1,5 m? Personne ne peut plus construire à St Benoit, fermeture de classes. Laissez les élus locaux gérer la situation.
R53 SBDO	ROULAND	Patrick	Particulier				1			1	1								Soutient le Collectif Bénédictin. Principe de précaution trop vite appliqué au détriment de la vie locale.
R54 SBDO	DUCREUX	Yvette	Particulier	19 rue du Bas Champ			1			1	1								Manière d'esquiver les responsabilités. Exemple des Pays Bas.
R55 SBDO	MICHEL	Christian	Particulier				1			1	1			1	1			1	Opposé au principe de précaution. Spécificité de la Baie. Déresponsabilisation de l'Etat. L'objectif du PPRSM est de dépeupler les communes. Travaux d'aménagements imposés ridicules. Rehausser la digue et y faire passer la voie verte plutôt qu'en pied de digue où elle est détruite à chaque marée. Bien immobilier acquis en 2008 en zone non inondable. Des recours en annulation des ventes sont-ils envisageables? Réponse individualisée.
R56 SBDO	JEANNIN	Valérie	Particulier	5 rue de la Valeur			1							1					Revoir ce PPRSM qui se base trop sur la théorie et pas sur la réalité.
R57 SBDO	Illisible						1							1					Pas question de faire des travaux. Habitation située en zone Bleue?
R58 SBDO	Illisible						1												PPRSM à revoir
R59 SBDO	BARON	Robert	Particulier	8 cour de Vienne			1	1		1				1	1	1			Quel serait le zonage réglementaire si la digue était rehaussée et épaissie? Absence de volonté d'informer la population et les élus. Contradiction entre l'obligation de relever les compteurs et les prises et l'enfouissement des réseaux publics. Tempête du 9 mars 2016 sans effet. C'est la population qu'il faut associer en amont et non l'administration centrale.
R60 SBDO	CANTIN	Sylvie	Particulier	17 rue des Pescheres			1												Incohérences dans les rapports d'experts. PPRSM à revoir.
R61 SBDO	PETIT	Karim et Nathalie	Particuliers signatures	2 4 rue des Tilleuls			2			1	1							1	Tempête du 9 mars 2016 sans effet. Frais inutiles. Dépréciation des biens, fermeture des commerces et des écoles.
R62 SBDO	PASSILIER	Alain	Particulier	12 rue du Centre			1			1									PPRSM imposé par l'Etat.
R63 SBDO	MAHEAS	Monique	Particulier	5 rue des Verdières			1			1				1				1	Les travaux à effectuer sur la digue et sur les habitations ne sont pas chiffrés. Les sédiments envahissent la baie.
R64 SBDO	PASSILIER	Emile	Particulier	27 rue des Verdières			1			1				1	1				77 ans, la baie s'ensable. Les travaux de protection des habitations sont une aberration. Renforcer la digue là où c'est nécessaire.
R65 SBDO	CLEMENT	Louis Martine	Particuliers 2 signatures	24 rue de l'Île Verte			2							1					Non au PPRSM, oui aux travaux de renforcement et de rehaussement de la digue.
R66 SBDO	PEIGNE	Francis	Particulier	5 rue de la Bisquine				1		1									Tempête du 9 mars 2016 sans effet, Quelles constatations? Quels enseignements?
R66 bis SBDO	THOMAZAEAU	Philippe	Particulier				1											1	
R67 SBDO	BUQUET	Emile	Particulier				1			1								1	Vit depuis 70 ans à St Benoit. Craint une manifestation de la population face à cette réglementation injuste.
R68 SBDO	DENIS	P	Particulier				1			1				1					Tempête du 9 mars 2016 sans effet. Faire le nécessaire sur les points faibles de la digue. "Accepteriez vous qu'un dentiste vous mette un dentier pour quelques caries"?
R69 SBDO	Illisible		Particulier				1			1									En contradiction avec l'ensablement du Mont Saint Michel: 30 ha d'herbus en plus par an.

R91 SBDO	COREAU	Laurence	Particulier	24 rue de la Valeur			1			1	1						1	Tempête du 9 mars 2016 sans effet, à la différence de Saint Malo. Les travaux imposés aux particuliers sont disproportionnés par rapport au risque. Si St Benoit reste en zone Rouge c'est parce que l'Etat a la volonté d'en faire un sanctuaire pour les touristes. Dans ce cas il doit racheter les maisons pour que les propriétaires puissent se réinstaller ailleurs. Qui payera les travaux? Les personnes âgées ou seules ne pourront pas les payer. Il faut chiffrer le coût des travaux de la digue et les financer si cela permet de continuer à vivre dans la commune. Pourquoi avoir réalisé une voie verte qui sera sous l'eau?
R92 SBDO	LEDUC ORANGE		Particuliers 2 signatures	32 rue du Bord de mer		2			1	1							1	Aucune submersion depuis des siècles.
R93 SBDO	GAURARD	Simone	Particulier	13 impasse de la Corvais			1			1								Pourquoi parler de submersion marine ? Est-ce pour empêcher les constructions dans notre Baie?
R94 SBDO	LE PIN	Murielle	Particulier	14 rue des Pescheries			1											Indignée par cette décision qui prend la baie en otage.
R95 SBDO	BOUTEMY	Martine et Jacques	Particuliers 2 signatures				2			1								Les plans sont incohérents. La Baie est moins dangereuse que Saint Malo.
R96 SBDO	LE NY	G et J	Particuliers	56 rue du Bord de mer			1			1		1						Mesures excessives. Vérifier et consolider la digue.
R97 SBDO	JANNIN	Maurice	Ex conseiller Municipal				1			1		1					1	Les modifications apportées montrent bien qu'une étude précise des lieux entraîne une révision des contraintes du 1er plan. Il faut relever la digue dans les secteurs les plus bas, tenir compte de la présence du canal des Allemands et des essais qui drainent tout l'arrière pays. Demande une rencontre sur le terrain entre techniciens et élus qui pourrait permettre d'envisager les conditions d'une urbanisation adaptée. Réponse individualisée.
R98 SBDO	ROUXEL	Léonie Frédéric	Particuliers	16 rue du Blanc Essay			1			1	1		1					La mer ne dépasse jamais la digue. Elle demande simplement quelques renforcements. Projet de lotissement remis en cause. Tient un salon de coiffure sur la commune.
R99 SBDO	GILLET	Patrick	Particulier	9 rue des Tilleuls			1			1							1	Ne comprend pas pourquoi la commune de St Meloir des Ondes ne prend pas ses responsabilités vis-à-vis du risque. Ne serait t-elle pas responsable en cas de submersion au niveau des Nielles?
R100 SBDO	MARTEL	Sonia et Stéphane	Particuliers	10 rue de la Bisquine			1					1						1 Absence d'information sur le risque lors de la construction. Les travaux ne doivent pas être à la charge des propriétaires. Réponse individualisée
R101 SBDO	GASNIER	Françoise	Particulier	16 rue de l'Île Verte			1			1			1					Notre Baie est-elle plus dangereuse que Saint Malo?
R102 SBDO	JOUSSET	Jean	Particulier	34 rue des Verdières			1					1	1					En 1971, obligation de creuser lors de la construction de la maison pour des raisons d'insertion dans le site, maintenant c'est le contraire!
R103 SBDO	CLERAUX	François Chantal	Particuliers	8 chemins des Dis			1			1	1		1	1				Certes le risque 0 n'existe pas. Que faites-vous des lignes électriques souterraines? Des compteurs électriques extérieurs? Devons nous quitter notre domicile en cas de handicap? Que deviennent les personnes âgées qui ne peuvent monter à l'étage? Désertification, perte de valeur des biens. Qui va financer les travaux sur la digue? Non assistance à personne en danger.
R104 SBDO	LETT	Véronique	Particulier				1			1								Différence d'appréciation du risque selon les endroits en fonction de l'influence ou de l'importance des personnes.
R105 SBDO	BERNAERT	Rita	Particulier	14 E rue de la Badiolais			1										1	Ne comprend pas pourquoi il y a 3 zones différentes dans la rue de la Badiolais. Réponse individualisée
R106 SBDO	DELAUNAY		Particulier	18 rue de la Valeur			1											Habitation en zone Bleue mais solidarité avec les bénédictins.
R107 SBDO	Illisible		Particulier	rue de la Chapelle			1											Trop d'aberrations.
R108 SBDO	GERARD VANDHAMME	Jean Hervé	Particuliers 2 signatures	5 impasse du Canal			2			1								Asphyxier une commune sous prétexte que le scénario catastrophe pourrait arriver en 2100 est insupportable!
R109 SBDO	VERMEULEN		Particuliers signatures	2 9 rue des Frènes			2			1								A quoi cela sert-il de relever les compteurs électriques si la tempête a cassé les lignes?
R110 SBDO	PIGEON	B	Particulier				1										1	Habite en zone Bleue mais est solidaire des personnes situées en zone Rouge qui doivent assurer tous ces travaux aberrants.
R111 SBDO	OBUSSON??	Jean Pierre	Particulier				1			1			1				1	Les mesures préconisées sont disproportionnées au regard du risque.
R112 SBDO	MORDREL	C	Particulier			1				1								Ne voit pas la submersion dans l'immédiat, mais pourquoi la mer ne reprendrait-elle pas ses droits?
R113 SBDO	LEBAS	F	Particulier				1			1								Rendre le littoral désertique, pour donner bonne conscience aux organismes de l'Etat. Le danger n'est pas aussi important qu'on veut nous le faire croire.

L11 SBDO	CHEDEAU	Mireille	Particulier	21 rue de la Badiolais				1								1	1	Maison en zone Rouge. Absence de submersion dans la mémoire des habitants. En 1923 l'inondation de Pont Benoit a été due à l'effondrement de la digue des Nielles. Le risque vient de la commune de St Méloir, la digue de St Benoit est efficace. Comment envisager l'évacuation des personnes à mobilité réduite? Pourquoi avoir réalisé la voie verte? Retravailler le projet de PPRSM.
L12 SBDO	QUESNEL		Particulier	21 rue de la Badiolais			1			1	1		1					Séjourne dans une maison en zone Rouge. Absence de submersion antérieure. Surveillance et entretien régulier de la digue. Retravailler le projet de PPRSM.
L13 SBDO	BENOIST	Sébastien et Solène	Particuliers 2 signatures	28 rue de la Valeur			2			1			1					La mer n'arrive plus au pied de la digue, la Baie s'ensable. Travaux sur la digue pour rehausser les points bas.
L14 SBDO	LEDUC	Jeanne	Particulier				1			1								Confiance envers les élus pour la réalisation des travaux nécessaires.
L15 SBDO	VULCAIN	Marie Paule	Particulier	13 rue de la Badiolais			1			1			1					Pas de mémoire de submersion depuis 4 générations. Maison familiale à vendre, doit régler une taxe pour logement vacant. Perte de valeur de l'immobilier. Demande l'aménagement du PPRSM. Réponse individualisée
L16 SBDO	FONTAINE	Serge	Particulier				1			1	1	1	1	1	1	1	1	L'Etat devrait faire les travaux sur la digue plutôt que de réaliser un PPRSM. Gouvernance: le Département est écarté par la Loi Notre. Pas d'engagement de l'Etat sur la révision du PPRSM après travaux sur les digues. Conteste l'inondation du bourg de St Benoit par surverse au niveau des Nielles. Absence de prise en compte de l'altimétrie des rues plus basses que les terrains, des essais et des biefs qui ceinturent l'agglomération et protègent les terrains. L'agglomération de St Benoit n'est pas située dans une cuvette. Les biefs et le canal des allemands ne sont pas pris en compte. Réponse individualisée Incohérence entre les niveaux de 1er plancher entre les zones B et b. Tableaux électriques relevés mais pas les compteurs et les transformateurs. Anneau d'amarrage en R et r. Si les habitants sont en danger en zone R pourquoi ne pas les évacuer? Absence de risque entre les Nielles et St Benoit, comparaison avec Cancale. Demande une compensation financière pour les personnes vivant en zone Rouge. Demande le classement en zone Bleue de la partie agglomérée. Habitat alternatif à envisager. Réponse individualisée. Le PPRSM est précipité et doit être révisé.
L17 SBDO	BERTRAND	Valéry	Particuliers 2 signatures	42 rue des Verdières			2			1	1		1					Désigner un seul interlocuteur afin d'encadrer les travaux sur la digue entre Château Richeux et St Georges de Gréhaigne. Marées de 2015 sans effet. La commune est condamnée par des mesures qui ne traitent pas le problème à la base.
L18 SBDO	HERVE		Particuliers 2 signatures				2			1	1	1					1	Déjà 4 cartes avancées, spécificités locales ignorées. Ecoutez les populations locales! Demande le lissage des zones Blanches et Bleues sur toute la partie urbanisée au moins. Réponse individualisée
L19 SBDO	FERAL	Nathalie	Particulier				1			1	1	1					1	Tempête du 9 mars 2016 sans effet. La digue existe et protège St Benoit. Spécificité locale à prendre en compte. La personne ne va plus pouvoir monter à l'étage pour des raisons de santé. Devra t-elle désertier Saint Benoit? Maison invendable, emprunt impossible pour réaliser les travaux. Réponse individualisée Projet incohérent, pas clair, imprécis. Les zones urbanisées doivent être classées en Bleu ou Blanc.
L20 SBDO	DEFRAVOUX	Valérie	Particulier				1						1	1				Le règlement n'est pas très clair. Compteurs en hauteur, alors que les compteurs EDF sont au niveau du sol et les lignes enfouies. Pourquoi ne pas installer des blocs de granit le long de la plage pour casser les vagues? Réponse individualisée Nous avons choisi de vivre en bord de mer, laissez à chacun le choix de faire des travaux ou non.
L21 SBDO	GAUTIER	André	Particulier				1			1			1					Evoque les réparations effectuées sur la digue d'Hirel par l'association des digues et marais et le fait qu'il y avait des révisions générales de la digue. N'a jamais vu l'eau passer par dessus la digue.
L22 SBDO	HAMEL	Jean Pierre	Particuliers 2 signatures	5 impasse de la Chapelle			2			1			1	1				Les cartes sont-elles définitives? Qui prendra en compte l'augmentation des primes d'assurance? Qui financera les travaux de renforcement et de rehaussement? Les habitants payent déjà une taxe à l'ASA. Qui financera les travaux à réaliser dans la plupart des maisons: cuves à fuel enterrées, changement de l'emplacement des prises, saignées dans les murs, papier peint..?

L23 SBDO	LEVESQUE CORMIER	Christine Bertrand	Particuliers 2 signatures	61 rue du Bord de Mer				2			1	1	1			1	1	1	Quelle garantie absolue de la protection à l'horizon 2100 par le PPRSM? Les terrains constructibles au PLU le seront-ils toujours? Impact sur le développement des activités agricoles et artisanales? Où poser les installations électriques domestiques à 2,5 m du sol? Réponse individualisée Quid des réseaux publics? L'activité économique de Saint Benoit n'a pas à être pénalisée parce que la digue de St Méloir n'est pas à la bonne hauteur. S'il y a risque pourquoi n'y a-t-il pas d'évacuation à chaque grande marée? Exemple des Pays-Bas.
L24 SBDO	HELUARD	René	Particulier	Les Hautes Folies			1			1			1			1	1	1	Zone Rouge incohérente. Qui va payer les travaux de mise aux normes? Pas de réponse à cette question. Les travaux de rehaussement de la digue suffiraient pour la sécurité des personnes et pour permettre l'autorisation des constructions. Projet à revoir.
L25 SBDO	GEORGES	Eugène	Particulier	1 rue du Bord de Mer			1					1						1	81 ans, quelle élévation du niveau marin depuis 75 ans? Un arbre pousse à 100 m de la digue à Hirel. Tempête du 9 mars 2016 sans effet, le Marais de Dol n'est pas en danger.
L26 SBDO	GUILLORY	Louis et Anne	Particuliers 2 signatures	1 bis rue de la Grève			2					1							La Baie s'ensable: 700 000 m3 chaque année. Phénomène non pris en compte par le PPRSM. Grandes marées de 2015 et tempête de 2016 sans effet, herbus partiellement recouverts. La mer n'atteint presque plus jamais la côte. Les submersions ont disparu depuis le début du 20 ème siècle. Le PPRSM devrait prendre en compte la COP 21 qui entrainera une minoration de l'élévation du niveau de la mer. Principe de précaution démesuré. Soutiennent l'action des élus et du Collectif bénédictin.
L27 SBDO	CHAPPE	Raoul	Particulier	34 rue de la Valeur			1						1				1	1	Accord avec le Collectif bénédictin. Souhaite connaître le contenu du PPRSM après mise à niveau de la digue. Vu l'incohérence des cotes de niveau et des zones, demande que toute l'agglomération de St Benoit soit classée en zone Bleue. Demande la mise en place d'un dispositif de surveillance et d'alerte en priorité. Rappelle que les permis de construire ont été accordés par les services de l'Etat.
L28 SBDO	RUFFIEN	Jean Pierre	Particulier	3 rue de l'Île Verte			1			1	1	1						1	Ensablement de la côte, tempête du 9 mars 2016 sans effet. Demande que toute l'agglomération de St Benoit soit classée en zone Bleue. Changement de cartes à plusieurs reprises, ce qui signifie qu'il y a incertitude. Incohérence entre le niveau de 2 m demandé pour les tableaux électriques et le niveau des compteurs EDF qui sont au niveau du sol. Demande l'adaptation du PPRSM pour aboutir à des données plus réalistes.
L29 SBDO	POILHOUT	Jean Baptiste	Particulier	2rue de la Valeur			1											1	88 ans, loge au RDC et ne peut monter à l'étage. Ne peut installer un ascenseur qui ne servira à rien sans électricité. Que faire? Réponse individualisée.
L30 SBDO	CHEVALIER	Annick	Particulier	13 rue de la Valeur			1			1	1							1	Maisons construites avec PC validé par l'Etat, contrairement à la Vendée. Le projet doit prendre en compte le canal des Allemands et le déversement de milliers de m3 de terre, les parcs ostréicoles et les biefs. Les travaux à réaliser sur la digue ne sont pas précisés ni évalués ni les conséquences sur le zonage réglementaire. Tempête du 9 mars 2016 sans effet. Augmentation du niveau des vagues due à l'augmentation du débit des fleuves. L'Etat doit faire à ses seuls frais les travaux nécessaires à la protection des personnes et des biens et baisser les impôts et les taxes.
L30 bis SBDO	QUINTIN	Annie et Raoul	Particuliers 2 signatures	10 chemin des Dis			2			1	1							1	Tempêtes 2014, 2015, 2016 sans effet. Aucune submersion à Saint Benoit depuis des siècles. La digue est à 9,12 m. Il faut rehausser la digue au niveau des Nielles. Toute l'agglomération doit être en zone Bleue. Maisons invendables. Quid des personnes handicapées en zone Rouge? Primes d'assurance en augmentation.
L31 SBDO	CHARION	Marie Madeleine	Particulier	80 rue du Bord de Mer			1											1	Aucune submersion à Saint Benoit depuis 1927. Refus de la zone Rouge, toute l'agglomération doit être en zone Bleue.
L32 SBDO	HARANG	Francine	Particulier	1 rue des Pescheries			1				1							1	Tempête de mars 2016 sans effet. Aucune submersion à Saint Benoit depuis des siècles. Prises à 1,5 m alors que les compteurs électriques sont en extérieur, sur la rue. Toute l'agglomération doit être en zone Bleue. Maisons invendables. Primes d'assurance en augmentation. Demande la réduction des impôts fonciers et des taxes d'habitation.
L33 SBDO	AUSSANT	Jean Luc	Particulier	7 rue de la Bisquine			1				1							1	Spécificité de la baie par rapport à la région PACA et à la Vendée. Protection de St Benoit par la digue, et les biefs. Demande le rehaussement de la digue au niveau des Nielles.
L34 SBDO	BRUNO MARTIN	Patricia Yannick	Particuliers 2 signatures	14 rue de Blanc Essay			2				1							1	Tempêtes 2014, 2015, 2016 sans effet. Aucune submersion à Saint Benoit depuis des siècles. Prises électriques à 2m ! Problème du plancher chauffant. Dévaluation des biens. Même après travaux le risque d'inondation persisterait. Personnes à mobilité réduite. Compteurs électriques en hauteur. L'Etat qui a laissé construire doit racheter les maisons comme en Vendée. Réponse individualisée.

L35 SBDO	LESSIRARD	Nadège	Conseillère Municipale				1			1								1	Impact sur l'économie communale. Plans difficiles à lire. Incohérences dans le classement de certaines parcelles. Incertitudes lors de la délivrance des permis de construire. Problème des PMR pour les zones refuges. Contraintes trop importantes.
L36 SBDO	PEUVREC	Mickael	Particulier							1								1	PC accordé. Prises électriques à 1,5 m, rehaussement des tableaux électriques et coffrets EDF illogiques. Installations électriques aux normes NFC 15100. Aucune autre norme imposée lors de la construction. Risque plus important à St Malo notamment dans le secteur de l'hôpital. Demande la suppression des zones Rouges .
L37 SBDO	PORQUET	Georges	Particuliers 2 signatures	70 rue du Bord de Mer			2											1	Avant de penser aux dépenses, il y a d'autres solutions: rehausser et revoir la digue côté Nelles, renforcer la digue par de gros cailloux.
L38 SBDO	COUELLAN	Pierrick	Particuliers 2 signatures	5 passage des Verdières			2												Tempête du 9 mars sans effet car les alluvions montent dans la Baie. Les herbus gagnent 30 ha/an. Les agriculteurs récoltent du foin dans les herbus de la chapelle Ste Anne. Etes vous en mesure de dire de façon précise et prouve à l'appui de combien de cm la mer est montée? Réponse individualisée.
L39 SBDO	BARILLE	David et Sophie	Particuliers 2 signatures	18 rue des Pescheries			2												Pas contre un PPRSM mais souhaite qu'il soit adapté à la réalité.
L40 SBDO	BOYER COUBARD		Particuliers 2 signatures	25 rue de la Badiolais			2											1	Marées de 2015 et 2016 sans effet. On veut nous faire mettre les prises électriques à plus de 2 m de hauteur! Perte de valeur des biens invendables. Personnes à mobilité réduite. Compteurs électriques en hauteur? L'Etat qui a laissé construire doit racheter les maisons comme en Vendée.
L41 SBDO	BERNARD et illisible						1												Copie du tract invitant les habitants à participer à la réunion du 25 mars 2016 organisée par le CM et le collectif béneictin.
L42 SBDO	BOURDAIS	Michel	Particulier	7 rue des Fresnes			1											1	Dévaluation des biens. Pourquoi faire payer deux fois aux habitants du marais: 1 le rehaussement de la digue, inévitable, 2 les travaux d'aménagement de leurs habitations? L'Etat à l'obligation de préserver les biens et les personnes. Il sait trouver l'agent nécessaire .
L43 SBDO	PEIGNE	F	Vice Pdt du collectif béneictin				1												Tempête du 9 mars 2016 sans effet. Information sur la transformation du collectif en association. Remise d'une clef USB comportant un diaporama des effets des marées des 9 et 10 mars 2016 à St Benoit.
L44 SBDO	LETANOUX	Jean Yves	Président de l'association de Défense pour la sauvegarde des intérêts économiques sociaux et environnementaux de Saint Benoit des Ondes.				1												Cite le rapport d'étude de Météo France du 1/04/2015 sur lequel s'appuient les experts du CGEDD. (hauteur de vagues variant de 1,5 à 2 m suivant les modèles mais à 2 km de la côte) et demande pourquoi ces experts ne citent-ils pas en clair le texte de Météo France ayant servi de base à leurs conclusions et à la définition de l'aléa. Tempête du 9 février sans effet. Rôle de la sédimentation et des bancs coquilliers.
L45 SBDO	TURMEL	3 rue de la Valeur	Particulier				1												Tempête du 9 mars 2016 sans effet. Demande une carte du PPRSM après travaux sur la digue.
L46 SBDO	DANIEL	Jacques Annick	Maire de St Benoit de 1995 à 2014 2 signatures				2												Evoque le maintien, en 1999, du camping et de la station service grâce à la ténacité des élus. Réserve d'indiens. Grandes marées de 2015 et tempête du 9 mars 2016 sans effet. Si le problème de la digue est résolu que trouvera-t-on ensuite pour nous empêcher de nous développer?
L47 SBDO	LELIEVRE	Fernand	Particuliers 2 signatures	23-24 rue du Bord de Mer			2												Soutiennent l'action du collectif et ses remarques. Le PPRSM n'apportera que des déboires aux habitants.
L48 SBDO	JOUQUAND	Bertrand Sylvie	Particuliers 2 signatures	4 impasse des Saules			2			1	1	1						1	Refusent le classement en zone Rouge qui condamnera la commune. Absence d'hypothèse dans le rapport d'expertise sur les hauteurs d'eau susceptibles d'envahir le marais. Par contre le rapport précise qu'aucune extension urbaine n'est prévue sur St Benoit, Le Vivier et Lillemer. Demandent des adaptations significatives.
L49 SBDO	BOURDAIS	Françoise	Particulier	7 rue des Frènes			1												Indignée par la lenteur que met l'administration à trouver les moyens financiers pour le rehaussement de la digue.
L50 SBDO	BOQUILLOD	Madeleine et Bernard	Particuliers 2 signatures	10 rue du Champ du bas			2												Agée de 75 ans, la mer recule par rapport à autrefois où l'on embarquait en Doris depuis la digue. Tempête du 9 mars 2016 sans effet. Situation différente de celle du littoral vendéen. Travaux sur la voie verte coûteux et en contradiction avec le PPRSM. TGV au cœur des marais inondables. Demande la révision du classement en zone Rouge car la maison dispose d'une pièce refuge, dotée d'un velux et que le compteur EDF est installé sous le plafond. Réponse individualisée

L51 SBDO	GEORGES-ARIANO	Dominique	Particulier			1			1	1		1	1						Habitation qui n'est pas en zone Rouge. Impact du PPRSM sur l'économie locale. Situation différente de celle du littoral vendéen. Voie verte et enfouissement des lignes électriques réalisés pour améliorer les espaces publics éphémères? Digue assez haute et entretenue à consolider.
L52 SBDO	BON- LEPRINCE	Christine	Particulier?	24 rue delà Badiolais		1													Copie d'un document appelant à participer à une réunion du collectif bénédictin du 24 septembre 2015. Identique au courrier L2 SBDO.
L53 SBDO	GRISLIS		Particulier	2 rue des frênes		1			1	1								1	Spécificité de la Baie : la vague perd 90% de sa force avant d'arriver au pied de la digue. De plus aucune rivière ne vient rajouter un risque de crue. Impact sur la vie économique. Demande que la zone habitée de St Benoit soit classée en zone Bleue ou Blanche.
L54 SBDO	DOUET	Bernadette	Particulier	57 rue des Verdrières		1						1						1	Opposée au classement de la commune en zone Rouge. Propriétaire de terrains potentiellement constructibles. Dépréciation des biens.
L55 SBDO	M. BAUDRY Maire et 13 conseillers municipaux		Conseil Municipal 14 signatures						1			1	1	1					Voir observation type résumée à la suite des 23 tableaux.
L56 SBDO	CAVENNE		Propriétaires du camping de l'île Verte			1				1								1	S'opposent à l'obligation de fermeture lorsque les coefficients de marée sont supérieurs à 90 entre le 1er octobre et le 1er avril. Dévalorisation de l'entreprise. Radiation par la compagnie d'assurance. Demandaient la vérification des altimétries et du zonage réglementaire: zones Bleues au milieu du Rouge et points Rouges au milieu du bleu. La totalité de l'emprise n'apparaît pas sur la carte des enjeux. Pourquoi les aires de camping-cars n'ont-elles pas les mêmes contraintes? Ni celle de devoir fermer l'hiver? Réponse individualisée .
L57 SBDO	GRISLIS	Delphine		2, rue des Frênes		1		1	1	1		1	1					1	Vit à St Benoit depuis 1980, maison située en zone Rouge. Spécificité de la Baie, règlement inepte. Evolution de la commune vers un tourisme de passage et désertification du marais. Oui aux travaux sur la digue, et révision du PPRSM. Non au classement en zone Rouge et aux travaux de mise en conformité.
L58 SBDO	AROUIO HOURLIER	Annick Lionel	Particulier 2 signatures	8 bis rue des Verdrières		2			1			1	1					1	Evoque la submersion de 1735 qui n'a pas touché St Benoit et celle de 1606 où le bourg n'était pas encore protégé par une digue de pierre. La mémoire des anciens n'a retenu qu'un seul épisode de surverse au début des années 20, avec écoulement dans le passage Polvret. Actuellement la mer n'atteint plus la digue, grâce aux remblais effectués par les Allemands et à l'exhaussement des bancs coquilliers. La mer ne pénètre plus que par les Nielles où les bancs coquilliers progressent, ce qui fait que dans moins de 20 ans la mer restera à plus de 150 m de la digue. Ne peut-on pas favoriser l'engraissement du cordon coquiller? Réponse individualisée Principe extrême de précaution. Habitent une maison de plain pied sans étage sans possibilité d'en faire dans une zone à risque. Pourquoi pas d'évacuation avant chaque grande marée? Demandaient à être indemnisés si la maison est inhabitable. Propose de considérer l'ensemble du bourg en zone Bleue et de ne prévoir des préconisations que pour les constructions nouvelles. Réponse individualisée
L59 SBDO	RUELLAN	Yves	Conseiller Municipal			1			1	1			1					1	Particularités locales non prises en compte. Pas d'engagement sur l'évolution du PPRSM après rehaussement de la digue. Coûts prohibitifs des aménagements proposés dans le règlement.
L60 SBDO	SPEF Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France monuments		Mme FEUVRIER Présidente pour l'île et Vilaine.			1			1			1							Dossier très compliqué, inaccessible aux personnes non initiées. Regrette que le PPRSM ne donne pas la priorité à la consolidation et à la mise en conformité de la digue face aux conditions marines actuelles. Pourquoi ne pas reprendre au 21 ^{ème} siècle les mêmes principes qui ont conduit à la réalisation de cet ouvrage?
L61 SBDO	APEME Association Pays d'Eme-raude, mer, environnement		Mme FEUVRIER Présidente.			1			1			1							Dossier très compliqué, inaccessible aux personnes non initiées. Regrette que le PPRSM ne donne pas la priorité à la consolidation et à la mise en conformité de la digue face aux conditions marines actuelles. Pourquoi ne pas reprendre au 21 ^{ème} siècle les mêmes principes qui ont conduit à la réalisation de cet ouvrage?
L62 SBDO	LE TONDOUX	Clotilde	Particulier	Hirel															Feuillet de la pétition remise le 13 04 2016 à Cherruix: une signature
L63 SBDO	DROUARD	Geneviève	Particulier	Cherruix 18 La Laronnière		1			1	1		1	1						Spécificité de la Baie à prendre en compte. L'Etat ferait mieux de proposer des solutions alternatives. Règlement incohérent. Différence de traitement pour la partie Normande de la Baie, St Malo, Cancale, Paris. Propose une adaptation de la loi aux spécificités locales, un aménagement de la digue et une équité de traitement.

L64 SBDO	BAUDRY	Gérard	Maire de St Benoit				1				1	1						1	1	Cite les observations de ses administrés: lenteur de l'administration, exode des jeunes ménages, conséquences sur la valeur de l'immobilier, impact financier, règlement travaux "ubuesques", spécificité de la Baie, risque de vitrification du territoire, si le risque zéro n'existe pas il ne faut pas se réfugier derrière le principe de précaution. Zone d'aléa fort et très fort très pénalisante pour la commune et ses habitants. Si la digue est rehaussée les travaux imposés aux propriétaires n'auront plus d'intérêt. Demande: que la zone Bleue soit étendue à toute l'agglomération ainsi qu'aux terrains jouxtant l'agglomération dont les hauteurs sont supérieures aux cotes minimum, ce qui correspond à l'enclave délimitée par le bief du Dick (carte en annexe). Réponse individualisée. Propose une adaptation de l'habitat aux spécificités du secteur. Les bénédictins qui se sont fortement mobilisés lors de l'enquête publique doivent être entendus.
L65 SBDO	ADICEE Association Dinard Cote d'Emeraude Environnement		Mme GUILLORET Françoise Présidente		1			1		1									1	Voir observation résumée à la suite des 23 tableaux. Atteintes portées à la digue. Priorité à la remise en état et au rehaussement de la digue. En dehors du littoral des contraintes moins importantes. Les communes doivent pouvoir continuer à évoluer. Les élus donnent à la population des informations qui "poussent à une psychose collective". Assurance dévalorisation.
L66 SBDO	BOUILLIS	Daniel et Colette	Conseiller municipal 2 signatures				2		1									1		Spécificité de la baie à prendre en compte, il n'y a aucun franchissement de la digue par la houle. Marées de 2015 très médiatisées et sans effet, même chose les 9 et 10 mars 2016. Absence des agents de l'Etat. Les relevés de différence de hauteur entre le niveau de la PM et le sommet de la digue n'ont pas été communiqués: pourquoi? Pourquoi ne pas tenir compte du bief du Dick qui encercle la commune et qui par sa profondeur permet l'écoulement d'excès d'eau vers la mer pendant près de 15 heures par jour? Réponse individualisée . Cite le courrier L16 SBDO très détaillé.
O 1 SBDO			Observation orale	Saint Benoit des Ondes			1		1									1		Observation orale: une personne âgée se souvient avoir vu la mer au pied de la boulangerie il y a une cinquantaine d'années et une houle de 1,20 m une autre fois, il y a 3 ou 4 ans,
TOTAL					2	3	183	57	2	18	109	83	4	72	55	16	1	35	26	58

COMMUNE SAINT- MARCAN																				
Référence					Nature de l'avis sur le projet de PRRSM			Observations Générales								Observations particulières			Résumé de l'observation	
					Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé	Concertation en amont	Qualité des documents	Aléa centennial de référence	Impact sur le développement des communes	Faire une étude d'impact globale	Travaux sur les digues à réaliser en priorité	Reglement	Autre	Localisation du bien concerné par l'observation	Contestation de l'aléa		Zonage réglementaire
Nom	Prénom	Origine	Commune concernée																	
R1 SMA	PIOT	J.	particulier	Cherreix-191 rue Sainte Anne			1							1						A quel hauteur doivent se situer les tableaux de distribution électrique? Pourquoi modifier le système électrique qui est à 1,5 m du sol et qui est protégé par des différentiels?
R2 SMA	ARAUJO	Christian	particulier				1			1				1						Pour protéger les personnes, il est nécessaire de protéger et de relever la digue. L'Etat doit financer les travaux et permettre aux personnes de vivre. (voir les travaux du Mont-Saint-Michel pour le tourisme).
R3 SMA	BOULMER	Elise	particulier				1			1				1						La solution n'est pas d'avoir des normes de construction mais de relever la digue, et que l'Etat s'en charge (cf. les travaux du Mont-Saint-Michel). "Nous ne voulons pas vivre dans un parc touristique, où l'activité humaine soit reléguée à l'arrière plan".
L1 SMA			Délibérations des collectivités locales et institutions																	Pas de délibération du conseil municipal, avis réputé favorable
L2 SMA			Délibération du conseil municipal																	voir observation type résumée à la suite des 23 tableaux
TOTAL					0	0	0	3	0	0	0	2	0	2	1	0	0	0	0	

Résumé de l'observation

COMMUNE SAINT PÈRE MARC EN POULET																					
					Nature de l'avis sur le projet de PRRSM			Observations Générales					Observations particulières								
Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune concernée	Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé	Concertation en amont	Qualité des documents	Atéa centennial de référence	Impact sur le développement des communes	Faire une étude d'impact globale	Travaux sur les digues à réaliser en priorité	Règlement	Autre	localisation du bien concerné par l'observation	Contestation de l'aiéa	Zonage réglementaire	Coût pour les propriétaires	Résumé de l'observation
L1 SPMP	collectivités locales et institutions		Délibérations des collectivités locales et institutions																		Pas de délibération du conseil municipal, avis réputé favorable.
TOTAL					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	